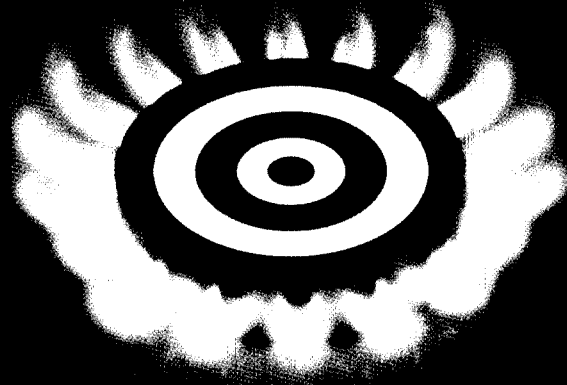


# Afriquia Gaz, société du Groupe Afriquia

Note d'information

Prix de l'action

# 185 DH



**Introduction à la Bourse de Casablanca  
par augmentation de capital par souscription en  
numéraire de 412 500 actions au prix de 185 Dh l'action.**

Période de souscription : du 19 au 23 Avril 1999



**Visa du Conseil des Valeurs Mobilières :** Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 4 Rabia II 1414 (21 septembre 1993) relatif au Conseil déontologique des valeurs Mobilières (C.D.V.M.) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du C.D.V.M. qui l'a visé sous référence n° 18/99, le 22 Mars 1999.  
**Introduction en Bourse :** une demande d'inscription à la cote officielle des titres, objet de la présente opération, a été adressée à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Cette valeur a été admise le 15 Mars 1999 et la première cotation aura lieu le 03 Mai 1999.

Conseiller & coordinateur global  
Chef de file du syndicat de placement



BMCE BANK & BCM  
Co-Chefs de file associés

# NOTE D'INFORMATION

**AFRIQUIA**  
**GAZ**



افريقييا  
غاز

## INTRODUCTION A LA BOURSE DE CASABLANCA PAR AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE DE 412 500 ACTIONS AU PRIX DE 185 DH

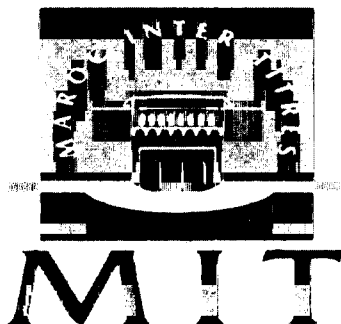
**PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 19 AU 23 AVRIL 1999**

### VISA DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 4 Rabia II 1414 (21 septembre 1993) relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (C.D.V.M.) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel publique à l'épargne, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du C.D.V.M. qui l'a visé sous la référence n° 18/99, le 22/03/99.

### INTRODUCTION EN BOURSE

Une demande d'inscription à la cote officielle des titres, objet de la présente opération a été adressée à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Cette demande a été admise le 15/03/99 et la première cotation aura lieu le 03/05/99.



**CONSEILLER ET COORDINATEUR GLOBAL  
CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT**

**BMCE BANK & BCM  
CO CHEFS DE FILE ASSOCIES**

# ABREVIATIONS

BFR	: Besoin en Fonds de Roulement
CA	: Chiffre d'affaires
CDVM	: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEM	: Centre Emplisseur de Marrakech
CPC	: Compte de Produits et Charges
CV	: Curriculum Vitae
DAP	: Dotations aux Amortissements et aux Provisions
DI	: Droit d'importation
EBE	: Excédent Brut d'Exploitation
ESG	: Etats des Soldes de Gestion
Exploit	: exploitation
FOB	: Free On Board
GN	: Gaz Naturel
GPL	: Gaz de pétroles liquéfiés
GPM	: Groupement des Pétroliers Marocains
HT	: Hors Taxe
IS	: Impôt sur les Sociétés
KDH	: Milliers de Dirhams
Kg	: Kilogramme
Km	: Kilomètre
M2	: mètre carré
M3	: mètre cube
MAD	: Dirhams
MDH	: Millions de Dirhams
MLT	: Moyen et Long Terme
ND	: Non Disponible
NS	: Non Significatif
ONE	: Office National d'Electricité
ONT	: Office Nationale de Transport
OPCVM	: Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPV	: Offre Publique de Vente
PDM	: Part de Marché
RME	: Résidents Marocains à l'Etranger
ROA	: Return On Assets: Rendement des Actifs
ROE	: Return On Equity: Retour sur Fonds Propres ou Rentabilité Financière
SMDC	: Société Marocaine Des Carburants
SNPP	: Société Nationale de Produits Pétroliers
SOMAS	: Société Marocaine de Stockage
TCAM	: Taux de Croissance Annuel Moyen
TEG	: Taux d'Emprunt Global
TEP	: Tonne Equivalent Pétrole
TIC	: Taxe intérieure de consommation
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée

## DEFINITIONS

**BUPRO:** Mélange Butane-Propane, utilisé dans les grandes industries (céramistes).

**MARGE SPECIALE:** Somme collectée par les centres emplisseurs (30 DHs/tonne) et devant être inscrite au passif du bilan comme une dette à long terme vis à vis de la caisse de compensation. Elle doit être affectée exclusivement à la constitution des stocks de sécurité.

**PRIX DE REPRISE:** Prix du produit acheté (GPL) aux raffineries locales.

**REEPREUVE DES BOUTEILLES:** Opération consistant à soumettre les bouteilles de gaz à une pression fixée par les textes réglementaires (pression d'épreuve: 15 bars pour les bouteilles de 3, 6, 12 kg; 30 bars pour les bouteilles de 35 kg). Ce test effectué dans les centres emplisseurs en présence d'un organisme agréé par l'Etat, dans le but de s'assurer de la résistance de la bouteille.

**PEREQUATION:** Rubrique de la structure officielle des prix des GPL, intitulé solde caisse de compensation (elle peut-être créditrice ou débitrice).

**CAISSE DE COMPENSATION:** Organisme de régulation des prix de vente des produits pétroliers, afin de maintenir les prix de vente publique à un niveau déterminé.

# SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>6</b>
<b>Avertissement.....</b>	<b>7</b>
<b>Restrictions.....</b>	<b>7</b>
<b>I. Responsables de la note d'information et du contrôle des comptes.....</b>	<b>8</b>
<b>II. Présentation de l'opération.....</b>	<b>11</b>
1- Cadre et Objectifs de l'opération.....	12
2- Caractéristique des actions offertes.....	12
3- Modalités de souscription et d'allocation.....	15
4- Fiscalité des valeurs mobilières à revenu variable.....	17
<b>III. Présentation d'Afriquia Gaz.....</b>	<b>19</b>
1. Fiche signalétique.....	20
2. Historique.....	21
3. Objet social.....	21
4. Composition du capital social.....	22
5. Composition du Conseil d'Administration.....	22
6. Groupe Afriquia.....	23
<b>IV. Marché national des GPL.....</b>	<b>25</b>
1. Le marché énergétique national.....	26
2. Le marché des GPL national.....	27
3. Réglementation du marché des GPL.....	28
4. Les segments du marché des GPL.....	29
<b>V. Activité Afriquia Gaz.....</b>	<b>33</b>
1. Schéma des flux.....	34
2. L'emplissage de GPL.....	35
3. La distribution de GPL conditionné.....	35
4. La distribution de GPL vrac.....	36
5. Composition de la clientèle.....	36
6. Approvisionnements.....	37
<b>VI. Infrastructures.....</b>	<b>40</b>
1. Le siège social.....	41
2. Le Centre Emplisseur de Marrakech.....	41
3. La distribution de GPL conditionné.....	41
4. La distribution des GPL vrac.....	41
5. Les dépôts de stockage.....	42
6. Le système d'information.....	42
<b>VII. Ressources humaines.....</b>	<b>43</b>
1. Effectif par catégorie.....	44
2. Composition de la Direction.....	44
3. CV des dirigeants.....	44
4. Pyramide des âges.....	45
5. Pyramide d'ancienneté.....	46
6. Les outils de management des Ressources Humaines.....	46
7. Productivité du personnel.....	45

# SOMMAIRE

<b>VIII. Analyse financière.....</b>	<b>47</b>
1. Analyse des soldes de gestion.....	48
2. Analyse de la structure financière.....	54
3. Analyse de la rentabilité.....	57
4. Rendement du dividende.....	57
<b>IX. Stratégie et perspectives.....</b>	<b>58</b>
1. Appartenance au groupe Afriquia.....	59
2. Moyens mis en œuvre par Afriquia Gaz.....	59
3. Résultats et Perspectives 1999p.....	60
<b>X. Facteurs de risque.....</b>	<b>61</b>
1. Risques afférents à Afriquia Gaz et à son secteur.....	62
2. Faits exceptionnels et litiges.....	62
<b>XI. Annexes.....</b>	
1. Organisation du groupe Afriquia.....	63
2. Organigramme opérationnel d'Afriquia Gaz.....	64
3. Cartographie des ventes Afriquia Gaz.....	65
4. Structure des prix de reprise.....	66
5. Etats financiers et liasses fiscales.....	67

## PREAMBULE

La présente note d'information a été établie par Maroc Inter Titres, agissant en qualité de Conseiller et Coordinateur Global de l'opération d'introduction en bourse d'Afriquia Gaz par augmentation de capital par souscription en numéraire de 412 500 actions.

Cette note d'information a été établie conformément aux dispositions du Dahir portant loi N°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et de la circulaire 02/95 du CDVM du 20 mars 1995 relative à la note d'information exigée des personnes morales faisant appel public à l'épargne.

La présente note d'information a reçu le visa du CDVM le 22/03/99, sous référence N°18/99.

La présente Note d'Information ne constitue en aucun cas une sollicitation de souscription à l'opération.

Les personnes en la possession desquelles la présente Note d'Information viendrait à se trouver, sont invités par Maroc Inter Titres à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type de document.

Enfin, les informations qualitatives et quantitatives contenues dans le présent document, sauf mention spécifique, proviennent essentiellement:

- des commentaires, analyses et statistiques recueillies par Maroc Inter Titres auprès de la Direction Générale d'Afriquia Gaz, et de la Direction du Pôle gaz du Groupe Afriquia;
- des comptes sociaux d'Afriquia Gaz pour les exercices 1995 à 1998;
- des rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 1995 à 1998;
- des rapports des auditeurs relatifs aux exercices 1996 à 1998.

Les prévisions et projections contenues dans la présente note d'information ne constituent en aucun cas un engagement d'Afriquia Gaz ou de Maroc Inter Titres concernant leur réalisation.

**Maroc Inter Titres**  
**Décembre 1998**

## **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à Afriquia Gaz.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la société.

## **RESTRICTIONS**

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les titres à la vente, objets de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, ni Afriquia Gaz, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un des membres du syndicat de placement.

**PARTIE I:  
RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION  
& DU CONTROLE DES COMPTES**

**Le Président Délégué**

M. Aziz AKHANNOUCH

A notre connaissance, les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'Afriquia Gaz ainsi que les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Le Commissaire aux comptes**

FIDECO

M. Abdellah RHALLAM

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans la présente Note d'information en effectuant les diligences généralement admises et compte tenu des dispositions réglementaires en vigueur.

Les comptes sociaux clos le 31 décembre 1995, 1996, 1997 et 1998 ont fait l'objet de vérification par nos soins. La sincérité des informations financières et comptables présentées n'appelle de notre part aucune observation.

**Les auditeurs externes**

PriceWaterhouseCoopers

Abdelaziz ALMECHATT

Gérard MORIN

Nous avons examiné les états financiers de la société Afriquia Gaz pour les exercices de douze mois clos les 31 décembre 1998, 1997 et 1996 annexés à la présente note d'information. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des dirigeants. Notre responsabilité consiste, sur la base de nos travaux d'audit, à exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen par sondages, des éléments supportant les montants et les informations figurant dans les états financiers. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenues, des estimations significatives faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers. Nous considérons que notre audit constitue une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 1998, 1997 et 1996, et de ses résultats pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables décrits dans la présente Note d'Information.

**Le Conseil Juridique**

FIDECO

M. Abdellah RHALLAM

L'opération, objet de la présente Note d'Information, a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 11 décembre 1998 conformément aux dispositions statutaires et aux procédures et règles de la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

**Le Conseiller et Coordinateur Global**

Maroc Inter-Titres

M. Zouheir BENSALD

Directeur Général

La présente Note d'Information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

## **PARTIE II: PRESENTATION DE L'OPERATION**

## 1. CADRE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

### *Cadre de l'introduction en bourse*

Dans le cadre des différentes réformes du marché financier, du développement rapide de la Bourse des Valeurs de Casablanca de par son efficacité et sa liquidité croissante, Afrikaia Gaz, spécialisée dans l'emballage et la distribution de GPL conditionné et vrac, souhaite accroître sa notoriété en devenant la première compagnie distributrice de GPL à s'introduire à la Bourse des Valeurs de Casablanca et à ouvrir son capital au grand public, participant activement aux mutations économiques du pays.

### *Objectifs de l'introduction*

La présente opération permettra à Afrikaia Gaz d'atteindre plusieurs objectifs, notamment:

- Renforcer la notoriété d'Afrikaia Gaz et sa capacité à toujours anticiper l'évolution de son environnement;
- Permettre au grand public d'accéder au capital d'une société moderne, évoluant dans un secteur concurrentiel;
- Doter la société des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son plan de développement, dans les meilleures conditions d'opportunité et de flexibilité, et notamment des investissements prévus pour 1999 et 2000 de l'ordre de 100 MDH;
- Institutionnaliser et pérenniser la société à moyen et long terme;

### *Modalités de l'introduction*

L'introduction à la Bourse des Valeurs de Casablanca d'Afrikaia Gaz se fera par augmentation de capital par souscription en numéraire de 412 500 actions au prix de 185 Dh par action.

Par la suite, les actionnaires envisagent la possibilité de céder 15% du capital dans le cadre d'un placement privé.

## 2. CARACTERISTIQUE DES ACTIONS OFFERTES

**Forme des actions:** les actions, objet de la présente opération, sont au porteur, entièrement libérées, libres de tout engagement, et ont une valeur nominale de 50 Dh.

**Droits attachés:** Chaque action confère à son détenteur un droit de vote aux Assemblées Générales et une part des résultats et de l'actif net de la société.

**Jouissance:** Les actions objet de la présente opération portent jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

**Nombre d'actions offertes:** La présente opération porte sur 412 500 actions, soit 20% du capital d'Afrikaia Gaz après augmentation de capital, et seront assimilées aux actions existantes dans l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés.

**Prix d'introduction:** Le prix d'introduction est fixé à 185 Dh par action, soit une prime d'émission de 135 DH; le volume de la présente opération étant de 76 312 500 Dh. Le prix d'introduction de la société a été fixé par le Conseil d'Administration d'Afrikaia Gaz en date du 12 février 1999.

Les méthodes qui ont été utilisées sont:

- Actualisation des cash flow disponibles;
- Comparatifs boursiers.

**Introduction en Bourse:** Afrikaia Gaz sera introduite à la Bourse des Valeurs de Casablanca et inscrite à la cote officielle le 3 mai 1999. A compter de cette date, les actions Afrikaia Gaz seront librement négociables à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

**Période et lieu de souscription:** les actions objet de la présente opération pourront être souscrites du 19 au 23 avril 1999, auprès des membres du syndicat de placement constitué à cet effet, à savoir: Maroc Inter-Titres, BMCE BANK et Banque Commerciale du Maroc.

La BMCE BANK est désignée par Afriquia Gaz en qualité de centralisateur chargé de la représenter auprès du dépositaire central Maroclear et d'exécuter pour son compte toutes les opérations sur titres inhérentes aux actions émises.

**Politique de distribution des dividendes:**

En KDH	1995	1996	1997	1998
Résultat net	2 401	3 543	3 254	(*) 21 100
Dividendes versés (au titre de l'exercice)	0	1 000	2 000	10 000
<b>Taux de distribution</b>	<b>0%</b>	<b>28,2%</b>	<b>61,5%</b>	<b>47,4%</b>

(\*) CF Annexe V - 3. Etat des changements de méthodes

**Conditions de livraison des actions Afriquia Gaz:** Les actions nouvellement créées seront dématérialisées et inscrites au compte de chaque acquéreur à partir du 10 mai 1999 et admises aux opérations de Maroclear.

**Déclaration de franchissement de seuil:**

« Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent les dits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit Conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre;
- d'acquérir ou non le contrôle de la société concernée;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus. »

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n° 31-96 du 1<sup>er</sup> Janvier 1997, Chapitre IV - Article 68 ter).

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus. »

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n° 31-96 du 1<sup>er</sup> Janvier 1997, Chapitre IV-Article 68 quater).

Les modalités d'application des dispositions susmentionnées sont fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°08/97 du 12 décembre 1997.

**Ratios boursiers (Sur la base d'un prix d'introduction de 185 Dh par action)**

<b>Ratios boursiers</b>	<b>1998</b>	<b>1999 p</b>
Résultat net (en Kdh)	21 100	26 709
Cash flow d'exploitation (en Kdh)	48 842	57 676
Fonds propres et assimilés avant répartition (en Kdh)	116 039,0	209 060,5
Nombre d'actions au 31 décembre	1 650 000	2 062 500
Nombre d'actions moyen ajusté (1)	1 650 000	1 942 187,5
Résultat net par action (en Dh)	12,79	13,75
Cash flow par action	29,61	29,70
Fonds propres par action (en Dh)	70,33	107,64
<b>PER (prix d'introduction/résultat net par action)</b>	<b>14,46</b>	<b>13,45</b>
<b>P/CF (Prix d'introduction/Cash flow par action)</b>	<b>6,25</b>	<b>6,23</b>
<b>P/BV (Prix d'introduction/Fonds propres par action)</b>	<b>2,63</b>	<b>1,72</b>

(1) Le nombre d'actions moyen ajusté est calculé au prorata temporis à partir de la date d'introduction

Nombre d'actions moyen ajusté au 15 avril 1999:  $((1\ 650\ 000 * 3,5) + (2\ 062\ 500 * 8,5)) / 12$

### 3. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ALLOCATION

#### a- Tranches de souscription

Le volume global de l'Opération (412 500 actions) est structuré en deux tranches différentes:

##### - Tranche 1

Cette tranche de 206 250 actions (10% du capital) est réservée aux personnes physiques résidentes ou non-résidentes au Maroc, ainsi qu'aux personnes morales non institutionnelles marocaines ou étrangères.

##### - Tranche 2

Cette tranche de 206 250 actions (10% du capital) est réservée aux investisseurs institutionnels suivants:

- les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières actions et diversifiés;
- les compagnies d'assurances et de réassurances;
- les sociétés de bourse;
- les caisses de régime et de retraite;
- la Caisse de Dépôts et de Gestion;
- les fonds d'investissement.

Si le volume des souscriptions à la tranche 1 demeure inférieur à la limite correspondante, la différence est attribuée à la tranche 2. De même, si le volume des souscriptions à la tranche 2 n'atteint pas la limite indiquée ci-dessus, le reliquat disponible est affecté à la tranche 1.

#### b- Plafonds et planchers de souscription

##### - Tranche 1

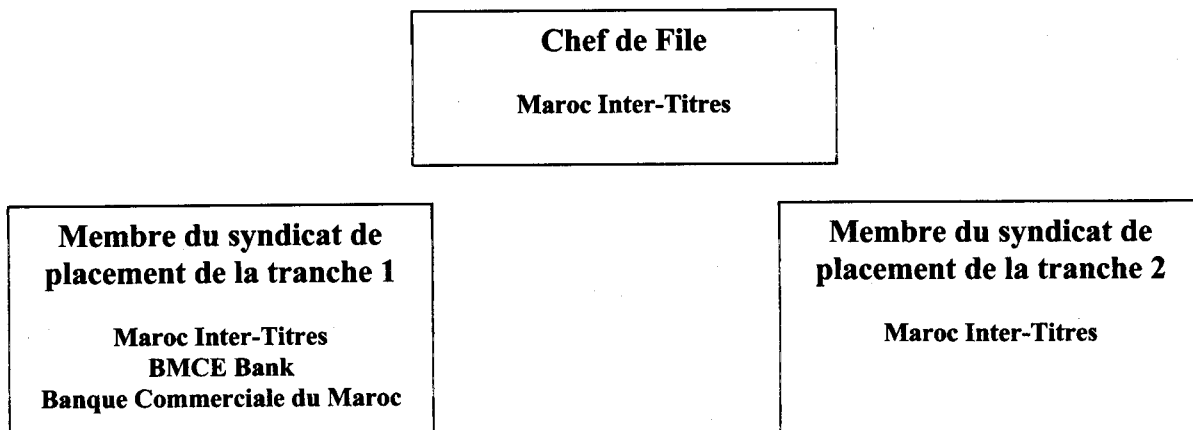
Le nombre minimum d'actions pouvant être demandé est fixé à 30 actions par souscripteur. Le plafond de souscription est de 500 actions.

##### - Tranche 2

Pour cette catégorie, il n'y a pas de minimum d'actions à souscrire. Le plafond de souscription est fixé à 10 000 actions par souscripteur, soit 0,48% du capital de la société après augmentation.

#### c- Syndicat de placement

Le placement de la présente opération sera assuré par un syndicat restreint conduit par Maroc Inter-Titres agissant en qualité de chef de file du syndicat:



#### **d- Identification des souscripteurs:**

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie et la joindre au bulletin de souscription.

##### **- Tranche 1**

<b>Catégorie de souscripteur</b>	<b>Document à joindre</b>
Personnes physiques de nationalité marocaine	Photocopie de la carte nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non-résidentes et non marocaines	Photocopie des premières pages du passeport
Personnes morales résidentes et non institutionnelles	Photocopie du registre de commerce et numéro de patente
Personnes morales non-résidentes et non institutionnelles	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie
Associations	Photocopie des statuts et autorisation d'exercer

##### **- Tranche 2**

<b>Catégorie de souscripteur</b>	<b>Document à joindre</b>
OPCVM	Photocopie de la décision d'agrément
Investisseurs institutionnels nationaux (hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce
Investisseurs institutionnels étrangers	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie

Tout bulletin doit être dûment signé par le souscripteur. Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité.

#### **e- Souscriptions multiples:**

Les souscriptions multiples, c'est-à-dire les souscriptions effectuées auprès de plus d'un membre du syndicat de placement, sont interdites et sont frappées de nullité dans leur intégralité et leur globalité.

#### **f- Souscriptions pour compte de tiers**

Les souscriptions pour compte de tiers ne sont pas autorisées.

#### **g- Règles d'attribution**

##### **- Tranche 1**

Un nombre minimum d'actions, qui est de 30, sera servi en priorité. Au-delà, le surplus des actions disponibles sera réparti au prorata des demandes de souscription résiduelles, dans la limite des plafonds précisés ci-dessus.

Si le nombre de souscripteurs dépasse 6 875, le minimum de 30 actions ne pourra être servi. Dans ce cas, les souscripteurs recevront chacun un nombre d'actions égal au nombre réservé à la tranche 1 (soit 206 250 actions) rapportées au nombre de souscripteurs.

Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

##### **- Tranche 2**

Il n'y a pas de minimum. Le nombre d'actions attribuées sera alloué au prorata des demandes suivant la règle de la proportionnalité, dans la limite du plafond fixé ci-dessus.

Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur au prorata des demandes les plus fortes.

#### **Modalités de publication des résultats de l'Opération**

Les résultats de l'Opération seront publiés au bulletin de cote de Casablanca le 3 mai 1999 et seront communiqués par voie de presse.

#### 4. FISCALITE DES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE

Le régime fiscal s'appliquant aux actions, faisant l'objet de cette opération, est celui de droit commun actuellement en vigueur au Maroc.

##### a- Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

Les **dividendes des actions** sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IGR, applicable au montant brut des produits distribués, au titre de la taxe sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés régie par la loi n°18-88 promulguée par le dahir n°1-89-145 du 22 Rabia I 1410 (23 octobre 1989).

Les **plus-values** de cession sur les titres cotés à la Bourse sont exonérées d'impôt, conformément à l'article 15 quater de la loi de finances n° 8-96 pour l'année budgétaire 1996/1997, instituant la taxe sur les profits des cessions d'actions et parts sociales.

##### b- Actionnaires personnes morales marocaines passibles de l'impôt sur les sociétés

Les **produits de participation et assimilés** distribués à des contribuables relevant de l'impôt sur les sociétés sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'I.S., au titre de la taxe sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés.

Par exception à cette règle, les dividendes distribués par des sociétés relevant de l'I.S. ne sont pas soumis à la retenue à la source si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres. Ces produits sont inclus dans la base d'imposition à l'I.S. et à la cotisation minimale de la société bénéficiaire après un abattement de 100% conformément à l'article 9 de la loi n°24-86 instituant un impôt sur les sociétés promulguée par le dahir n°1-86-239 du 28 Rabia II 1407 (31 décembre 1986).

En vertu de l'article 19 de la loi n°24-86 instituant un impôt sur les sociétés promulguée par le dahir n°1-86-239 du 28 Rabia II 1407 (31 décembre 1986), les plus-values de cession des titres de participation bénéficient:

- d'un abattement de 0 % si la durée de détention des titres est inférieure ou égale à 2 ans;
- d'un abattement de 25 % si cette durée est supérieure à 2 ans et inférieure ou égale à 4 ans;
- d'un abattement de 50% si cette durée est supérieure à 4 ans et inférieure ou égale à 8 ans
- d'un abattement de 70% si cette durée est supérieure à 8 ans ;
  
- d'une exonération totale d'impôt si la société s'engage par écrit à **réinvestir** la totalité du produit global de cession effectuée au cours d'un même exercice, dans un délai maximum de trois années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société. Toutefois, lorsqu'il s'agit de terrains non bâtis acquis dans le cadre du réinvestissement précité, l'exonération prévue ci-dessus est subordonnée à l'affectation desdits terrains à la propre exploitation professionnelle de la société ou à l'édification de constructions destinées au même usage. En outre, la société intéressée doit s'engager par écrit à **conserver** lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de cinq ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

Toutefois, par dérogation instituée par l'article 12 de la loi de Finances 8-96 pour l'année budgétaire 1996-1997, sont soumis, sur option, à l'impôt sur les sociétés au taux réduit libératoire de 15%, les profits réalisés, en cours d'exploitation, par la société et résultant de cessions d'actions, parts ou titres de participation faisant partie des immobilisations financières de ladite société. Pour bénéficier des dispositions qui précèdent la société doit, dans le mois qui suit celui de la cession:

- produire une demande d'option pour l'application du taux réduit libératoire visé au paragraphe ci-dessus. Toutefois cette option s'applique à l'ensemble des opérations de cessions d'actions, de parts ou de titres de participation réalisées par la société au cours de l'exercice comptable concerné ;
- verser le montant de l'impôt exigible au percepteur du lieu du siège social ou du principal établissement de la société sur bordereau - avis établi par l'administration fiscale. La société doit également produire, le modèle établi par l'administration fiscale, la déclaration de l'ensemble des profits résultant des cessions précitées et ce, dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

#### **c- Actionnaires Personnes physiques et morales non-résidents au Maroc**

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'I.G.R. au titre de la taxe sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés.

Les plus-values sont exonérées de la taxe sur les profits des cessions d'actions et parts sociales.

**PARTIE III:  
PRESENTATION D'AFRIQUIA GAZ**

## 1- FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Dénomination sociale</b>	Afriquia Gaz
<b>Siège Social</b>	Rue Ibnou El Ouennane – Ain Sebaâ - Casablanca
<b>Téléphone</b>	(212 2) 35 21 44
<b>Télécopie</b>	(212 2) 35 22 39
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme régie par le Dahir du 11 août 1922 et les textes pris pour son application. Les statuts de la société seront mis en harmonie avec les nouvelles dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes avant le 01/01/2000.
<b>Date de constitution</b>	1992
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Capital social actuel</b>	MAD 82 500 000
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre
<b>Activité</b>	Emplissage et distribution de Gaz de Pétrole Liquéfié
<b>Documents juridiques</b>	Les actionnaires peuvent consulter les statuts, procès verbaux des Assemblées Générales et rapports des commissaires aux comptes au siège social d'Afriquia Gaz, à l'adresse ci-dessus indiquée.
<b>Assemblées Générales</b>	Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. Y sont invités tous les actionnaires d'Afriquia Gaz sans aucune distinction.
<b>Déclaration de franchissement de seuil</b>	Les actionnaires sont soumis uniquement aux obligations de déclarations prévues par les articles 68 ter et quater du Dahir portant loi n°34-96 du 9 janvier 1997.

## 2- HISTORIQUE

L'activité gaz figurait en tant que département d'AFRIQUIA SMDC (Société Marocaine de Distribution de Carburants) **depuis 1965**. La distribution dans la région de Casablanca des Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL) conditionnés sous la marque AFRIQUIA GAZ (couleur rouge pour les bouteilles de butane et violette pour les bouteilles de propane) était alors la seule activité de ce département qui se limitait à la distribution directe aux détaillants, avec ses propres moyens et sans intermédiaires, en mettant les bouteilles en dépôt sans contrepartie pécuniaire ou en consignation.

**En 1968**, la mise en service du premier centre emplisseur de Marrakech a contribué au développement de la distribution dans la région de TENSIFT.

**En 1970**, la création du centre emplisseur de Aïn Sebâa par Maghreb Gaz I, filiale du groupe AFRIQUIA, en association avec la société Texaco d'origine américaine, a permis de renforcer la position de la société sur la région de Casablanca. Cette même année, fut lancée la distribution du propane en vrac, utilisant des citernes de petites et moyennes capacités, importées ou fabriquées localement.

**En 1975**, la méthode de distribution directe aux détaillants, jugée peu rémunératrice compte tenu des investissements importants nécessaires à son développement fut abandonnée au profit de la mise en consignation des bouteilles chez les dépositaires grossistes, qui agissent aussi bien à Casablanca que dans les autres villes du royaume.

**En 1992**, suite à une volonté de la direction générale de restructurer et de réorganiser le groupe, une filialisation et une spécialisation des différentes entités a été entreprise, engendrant la création juridique de la société anonyme AFRIQUIA GAZ en 1992, fondée par M. Akhannouch Hadj Ahmed avec un capital initial de 100 000 DH, et à laquelle la société AFRIQUIA SMDC a transféré son activité gaz.

Quelques jours après la date de début d'activité de la société, **le 1<sup>er</sup> juillet 1994**, le capital d'AFRIQUIA GAZ a été porté à 82 500 000 DH **le 24 Novembre 1994** afin de financer en partie la construction du centre emplisseur de Harbil, unité industrielle de stockage et d'emplissage de GPL, s'étalant sur une surface de 6 hectares située sur la route principale n°9 (Marrakech - Safi), à 12 km de Marrakech.

Mise en service en **Août 1995**, cette unité qui dispose (selon le Ministère de l'Energie) de la plus forte capacité d'emplissage du pays à 100 000 t, a remplacé l'ancien centre emplisseur de Marrakech route d'Essaouira dont l'exploitation ne répondait plus aux contraintes techniques de sécurité.

## 3- OBJET

L'objet de la société tel que spécifié dans l'article 2 des statuts est :

- Le commerce et l'industrie, sous toutes ses formes, y compris l'importation, l'exportation, la reprise, la raffinerie, l'entreposage, le magasinage, le transport, la consignation et la distribution des gaz de pétrole liquéfiés ainsi que tous sous-produits et denrées ;
- La création et l'exploitation de tout centre de stockage de conditionnement et de remplissage de ces gaz, tant pour le compte de la société que pour le compte de tous tiers ;
- L'exploitation de toutes marques et procédés ;
- Et plus généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet principal et pouvant faciliter l'extension et le développement de la société.

#### 4- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AVANT ET APRES L'OPERATION

##### a- Evolution du capital social (1992-1998)

Année	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions total	Nominal	Montant de l'augmentation de capital	Capital final
1992	Constitution	1 000	1 000	100	-	100 000
1993	Souscription en numéraire	99 000	100 000	100	9 900 000	10 000 000
1994	Augmentation de capital	725 000	825 000	100	72 500 000	82 500 000
1998	Division du nominal	825 000	1 650 000	50	-	82 500 000

Depuis sa date de création, AFRIQUIA GAZ a procédé à deux augmentations de capital :

- la première datant du 7 mai 1993, portant le capital de 100 000 DH à 10 000 000 DH, soit 99 000 nouvelles actions de nominal 100 DH totalement souscrites par AFRIQUIA SMDC ;
- et la deuxième, datant du 24 novembre 1994, consistant en un apport d'actifs et règlement d'une soule par AFRIQUIA SMDC.

Actuellement, AFRIQUIA GAZ est une Société Anonyme au capital social de 82 500 000 DH divisé en 1 650 000 actions de valeur nominale 50 DH, sise au Km 7, Route de Rabat, Ain Sebâa, Casablanca.

##### b- Répartition du capital avant et après l'opération

Actionnaires	Avant l'opération		Après l'opération	
	Nombre d'actions	Participation (%)	Nombre d'actions	Participation (%)
AKWA HOLDING	1 649 804	99,99%	1 649 804	79,99%
AFRIQUIA SMDC	168	0,01%	168	0,01%
Autres	28	NS	28	NS
<b>GROUPE AFRIQUIA</b>	<b>1 650 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 650 000</b>	<b>80,00%</b>
<b>BOURSE</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>412 500</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 650 000</b>	<b>100%</b>	<b>2 062 500</b>	<b>100%</b>

Il est à noter que la société AKWA HOLDING est détenue par la famille Akhannouch à hauteur de 50% et par la famille Wakrim à hauteur de 50% ; la société AFRIQUIA SMDC étant filiale du holding AKWA.

Suite à la présente opération, AKWA Holding devrait céder 15% du capital à des investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé.

#### 5- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'AFRIQUIA GAZ est composé de 7 membres et présidé par Monsieur Aziz AKHANNOUCH (président délégué). Il se réunit aussi souvent que cela est nécessaire, avec une fréquence moyenne d'une réunion par an.

Le Conseil d'Administration d'Afriquia Gaz est constitué conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15/05/1998 statuant sur sa nouvelle composition:

Membres du Conseil d'Administration	
<u>Personnes morales</u>	
-AKWA Holding, représenté par M. Aziz AKHANNOUCH	
<u>Personnes physiques</u>	
- M. Aziz AKHANNOUCH	Président Délégué
- M. Ali WAKRIM	Vice - Président Délégué
- M. Abdelhamid SARY	Administrateur
- M. Ahmed TIZNITI	Administrateur
- M. Youssef IRAKI HOUSSEINI	Administrateur
- M. Taoufik HAMMOUMI	Administrateur

## 6- LE GROUPE AFRIQUIA

### a- Organisation du groupe AFRIQUIA (cf. annexe 1)

Née de la restructuration de 1993, AKWA HOLDING, société anonyme au capital de MAD 112 013 000, coiffe l'ensemble des activités du Groupe Afrikaia.

Les impératifs de la restructuration étaient simples: trouver de la souplesse et de l'adaptabilité là où se trouvaient des contraintes et des pesanteurs.

L'organisation actuelle répond à ces objectifs puisqu'elle a permis au Groupe Afrikaia de s'adapter à toutes les évolutions du secteur et de tirer parti de toutes les opportunités présentes.

En ayant une meilleure maîtrise de son environnement et sa communication interne, le Groupe a franchi une nouvelle étape avec ses filiales, en améliorant ses échanges avec ses partenaires clients et fournisseurs, en intégrant ses activités et en créant de nombreuses synergies.

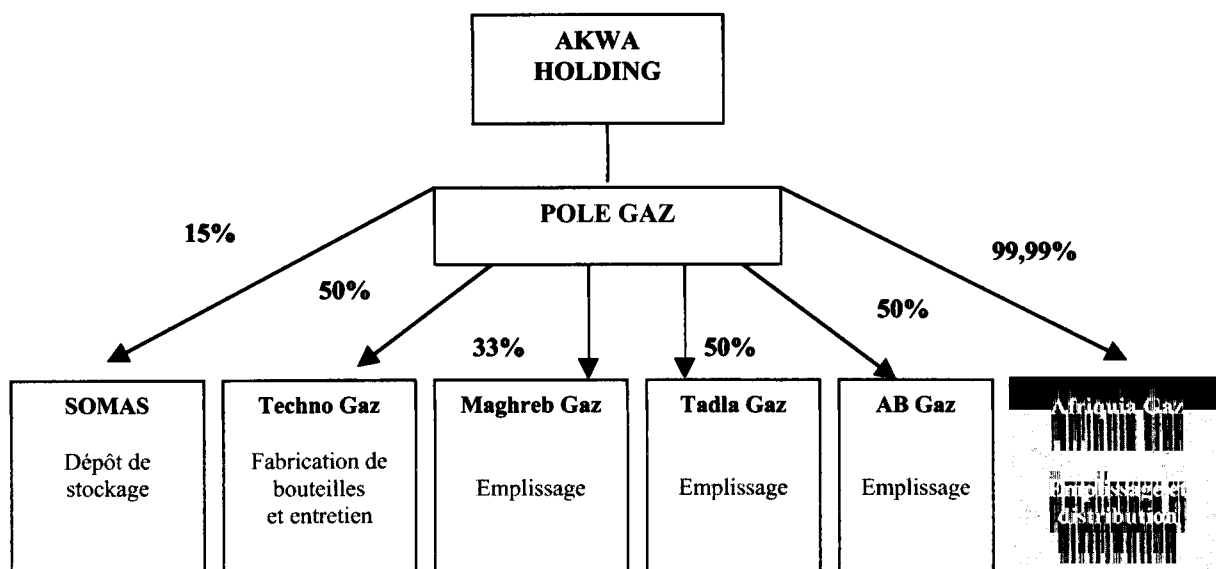
Le holding prend également en charge toutes les activités qui ne relèvent pas de la production par le biais de ses deux filiales Afrikaia Management et Afrikaia Logistique: des contrats de sous-traitance clairement définis sont mis en place entre le holding et ses filiales.

A cette segmentation organisationnelle s'ajoute une répartition sectorielle qui différencie quatre pôles d'activité: carburants, lubrifiants, gaz et fluides, chacun dirigé par un Directeur Général. Les filiales, dont Afrikaia Gaz, sont ainsi laissées libres dans leurs activités de production.

Afrikaia Gaz est la deuxième filiale contributive du groupe en terme de chiffre d'affaires; la première société étant Afrikaia SMDC (Société Marocaine de Distribution des Carburants).

### b- organisation du pôle gaz

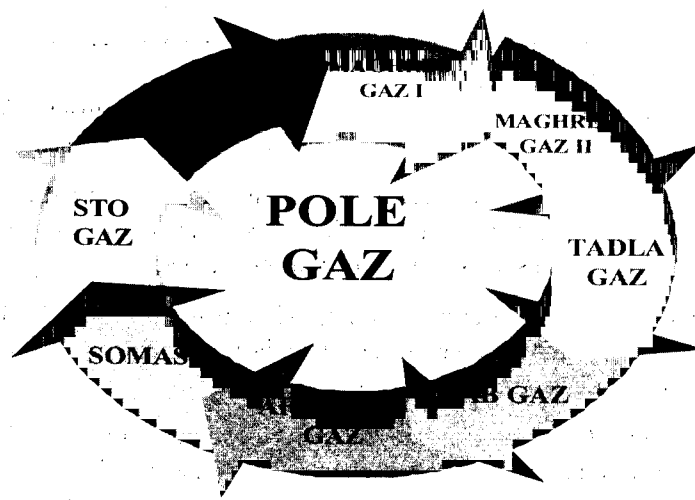
Le pôle gaz couvre toute la chaîne gazière, depuis la fabrication des bouteilles jusqu'à la distribution en gros des GPL, en passant par l'emplissage.



Le Groupe Afrikaia occupe 20% du marché national de l'emplissage, en exploitant actuellement 4 centres emplisseurs, dont les caractéristiques sont les suivantes:

	Zone d'implantation	Capacité nominale d'emplissage	Actionnariat
<b>Maghreb Gaz I et II</b> (2 centres emplisseurs)	Casablanca	136 000 t	33% ZIZ, 33% AKWA, 33% Shell
<b>Tadla Gaz</b>	Oued Zem	30 000 t	50% AKWA, 50% Shell
<b>AB Gaz</b> (en cours de construction)	Nord	30 000 t	50% AKWA 50% ZIZ
<b>Afrikaia Gaz</b>	Marrakech	100 000 t	AKWA

La distribution, quant à elle, se divise en deux segments, le conditionné et le vrac et est prise en charge par la filiale Afriquia Gaz.



Le schéma ci dessus illustre le fort degré d'intégration des filiales gaz qui permet à Afriquia Gaz de profiter de tout l'amont pour mener à bien son activité de distribution, qu'elle est seule à exercer dans cette organisation du pôle gaz.

Les principales réformes concernent aujourd'hui l'optimisation du circuit de distribution. Avec le soutien des stations-service du groupe et la création prochaine dans les zones à forte concentration de population de «gazeries» spécialisées dans la vente de GPL conditionnés et de tous les accessoires nécessaires à l'utilisation de bouteilles de gaz.

NB: Pour de plus amples informations concernant Technogaz, SOMAS et Stogaz, se référer respectivement aux pages 38, 42 et 59.

## **PARTIE IV : MARCHÉ NATIONAL DES GPL**

**NB:**

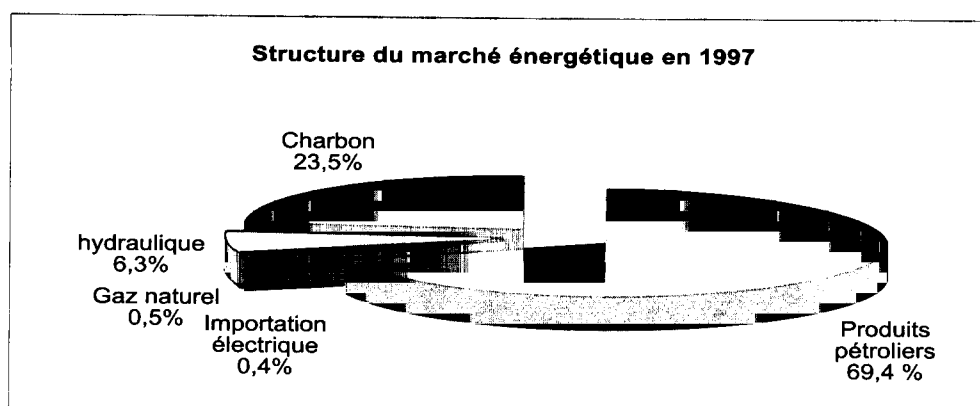
1: Les données chiffrées provenant du GPM ne regroupent pas la totalité des sociétés distributrices de GPL. Néanmoins, les sociétés affiliées au groupement représentent en 1997 plus de 90% du marché total des GPL.

2: Les chiffres présentés du GPM peuvent présenter des décalages avec les réalisations d'Afriquia Gaz du fait que les chiffres sont communiqués au groupement avant l'arrêté définitif des sociétés gazières. La marge d'erreur ne dépasse guère 1%.

## 1- LE MARCHE ENERGETIQUE NATIONAL

Bien que disposant d'importantes réserves énergétiques telles que les schistes bitumeux, l'énergie solaire et éolienne, le Maroc dépend pour plus de 85% de l'extérieur pour son approvisionnement en produits énergétiques. La facture pétrolière absorbe près de 25% des recettes d'exportation.

La consommation d'énergie primaire qui a atteint 8,5 millions de TEP en 1997 se répartit comme suit:



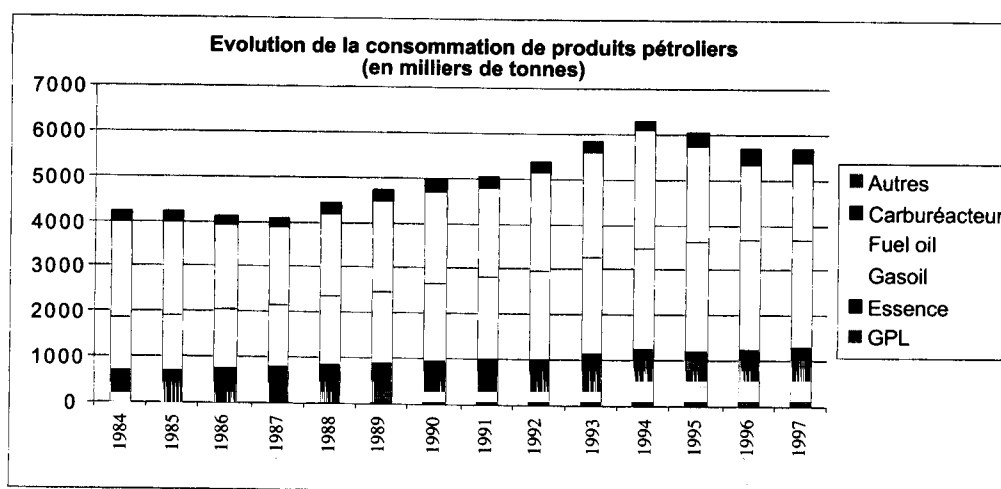
Source : Ministère de l'Energie et des Mines

L'usage des formes traditionnelles d'énergie comme le bois et le charbon de bois reste largement répandu, mais il est difficile d'en saisir la part dans la consommation globale.

Avec un niveau de 0,31 TEP par an et par habitant en 1997, la consommation d'énergie primaire au Maroc demeure relativement faible comparée à des pays de niveau de développement similaire, ce qui présage un potentiel important de développement.

La quasi-totalité des produits pétroliers est importée sous forme brute de pays tels que l'Arabie Saoudite, le Nigéria, la Russie, l'Irak et l'Iran. La production nationale du brut demeure très faible (environ 15 000 tonnes), provenant essentiellement des gisements de Sidi Rhalem à Essaouira et Sidi Fili au Rhab.

L'activité raffinage est assurée par deux raffineries, à savoir la Société Chérifienne des Pétroles (SCP) avec une capacité de 1 400 000 t/an et la Société Anonyme Marocaine de l'industrie et du raffinage (SAMIR) à Mohammédia avec une capacité de 6 250 000 t/an.



Source : Ministère de l'Energie

La consommation des produits pétroliers est passée de 4 266 000 tonnes en 1984 à 6 335 000 tonnes en 1994, soit une progression de 48,5%.

Ce sont le gasoil et le fuel qui ont le plus influé sur la hausse constatée, passant durant la même période de 3 271 000 tonnes à 4 825 000 tonnes (+47,5%). Le marché du fuel oil a en effet augmenté de 23,8% par rapport à 1984, totalisant 2 584 000 tonnes en 1994, dont plus de 60% sont généralement absorbés par l'ONE. Quant au gasoil, sa consommation a connu un accroissement plus important (+89,5%), s'élevant à 2 241 000 tonnes. (chiffres fournis par la Direction de la Statistique)

Les profondes mutations du marché énergétique marocain intervenues dès 1994, et matérialisées par une montée en force des consommations sur le charbon et l'électricité, ont entraîné un recul important de la part des produits pétroliers dans la consommation énergétique totale, ne représentant plus que 69% en 1997, et un tonnage de 5 713 000 tonnes.

C'est le fuel-oil qui a le plus souffert de cette mutation du marché, voyant son volume total de ventes diminuer, passant de 2 584 000 tonnes en 1994 à 1 733 922 tonnes en 1997, conséquence directe de la conversion au charbon de nombreuses centrales thermiques de l'ONE ainsi que de la plupart des cimenteries nationales qui fonctionnaient au fuel.

## **2- REGLEMENTATION DU MARCHE DES GPL**

### **a- Le système de fixation des prix avant 1995**

Avant 1995, les prix à la consommation étaient fixés administrativement par l'Etat, qui déterminait les prix de reprise. Ces prix de reprise étaient établis sur la base d'un compte d'exploitation théorique des raffineries. A ce prix a été ajoutée une marge fixée à 10% du capital social de la raffinerie.

### **b- Le nouveau système de fixation des prix (cf. structure des prix en annexe 4)**

Dans le nouveau système de fixation des prix, et conformément à la tarification en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, le prix du propane n'est plus réglementé.

Les prix du butane, sont quant à eux, régis par la structure officielle des prix élaborée par la Direction de l'Energie.

En particulier, le prix de reprise du butane est fonction des cours internationaux de ce produit (indexés sur la place de Rotterdam) et est calculé par la Direction de l'Energie et change chaque mois:

- Au niveau des centres emplisseurs, les prix de vente varient mensuellement.
- Le prix de vente des sociétés distributrices, celui des dépositaires grossistes et celui des détaillants sont maintenus constants grâce à la péréquation qui garde les marges fixes.
- Le butane importé fait l'objet de régularisation avec la Caisse de Compensation pour égaliser son coût d'importation au prix de reprise local.

### **c- Les stocks de sécurité**

Concernant les obligations légales en matière de stocks, les textes réglementaires concernant les GPL sont toujours en vigueur.

Du point de vue des quantités, les centres emplisseurs sont tenus de constituer un stock de sécurité égal à 2,5 fois la moyenne mensuelle de leurs ventes pour tous les produits. Ces stocks ne peuvent être entamés qu'avec l'autorisation de la Direction de l'Energie.

Du point de vue de la valeur, les centres emplisseurs doivent détenir à une date d'arrêté donnée un stock dont la valeur calculée au prix de reprise de cette date doit être supérieure ou égale à la somme formée par la valeur initiale et la marge spéciale cumulée à la même date (équation de la Caisse de Compensation). La valeur initiale des stocks s'entend de leur valeur au prix de reprise au moment de l'adhésion à la convention relative à la marge spéciale.

Le montant collecté par Afriquia Gaz au titre de la marge spéciale est de 24,5 MDH. Conformément aux termes du courrier du Ministère de l'Energie en date du 30 janvier 1997, le stock de sécurité à détenir par la société à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1997 a été fixé à 8 141 tonnes métriques pour le GPL.

Le stock de sécurité reconstitué doit être détenu en permanence et considéré distinctement des stocks outils commerciaux.

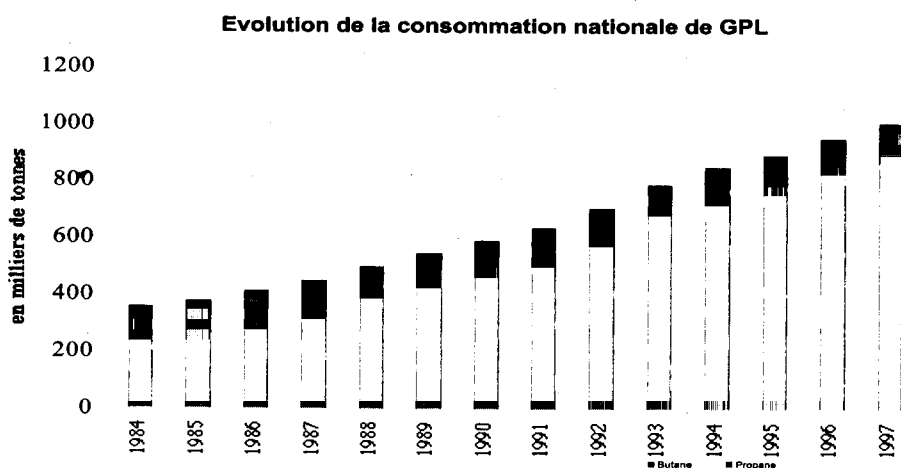
Le stock de sécurité ne peut être entamé que sur autorisation écrite de l'Administration conformément aux textes en vigueur et uniquement en cas de circonstances exceptionnelles.

Comptablement, le stock de sécurité est enregistré séparément et reste figé au niveau des quantités physiques correspondant à la valeur d'acquisition sur la base du cours du mois de reconstitution.

Toute plus-value ou moins value résultant de la revalorisation ultérieure du stock de sécurité est acquise ou supportée par l'Etat.

### 3- LE MARCHE DES GPL NATIONAL

Face à cette mutation structurelle, réglementaire et fiscale du marché énergétique national, les ventes de GPL n'ont pas été affectées, voyant leur part dans la consommation nationale de produits pétroliers en nette progression, passant de 3% en 1965 à 12,5% en 1994 et à 17% en 1997 (soit une consommation totale de GPL de 1 005 000 tonnes)



Source: Direction de la Statistique

La croissance des ventes de GPL reste étroitement corrélée à l'évolution globale de l'économie nationale et a marqué une progression exponentielle ces 20 dernières années : 7,8% par an sur la période 1980-1992, et 6,6% par an entre 1992-1997.

Cette croissance est fortement liée à l'accroissement du niveau de vie, de la croissance démographique et de la sous électrification du Maroc particulièrement les régions rurales.

Deux raffineries au Maroc assurent la production de GPL, à savoir la SCP avec une capacité de 120 000 t/an et la SAMIR avec une capacité de 237 250 t/an. Leur production respective de GPL en 1997 a atteint 67 454 tonnes et 169 650 tonnes.

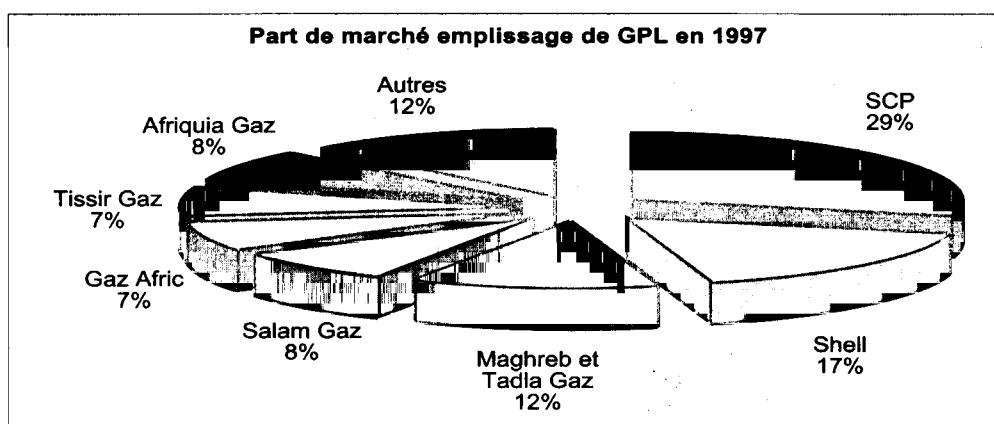
Depuis 1980, l'essentiel des approvisionnements de GPL doit être importé (76% en 1997).

### 4- LES TROIS SEGMENTS DU MARCHE DES GPL

#### a- Activité emplissage

L'activité emplissage des GPL a été lancée au Maroc en 1954 et ne cesse de se développer avec la croissance du marché des GPL.

Il existe actuellement 28 centres emplisseurs installés à travers diverses régions du royaume.



Source : Ministère de l'Énergie

Avec un tonnage réalisé en 1997 de 77 657 tonnes (8% du total national empli), le centre emplisseur de Marrakech est le premier du pays. Les autres centres emplisseurs du groupe Afrikaia, Maghreb Gaz I et II et Tadla Gaz, ont réalisé en 1997 un tonnage cumulé de 116 909 tonnes, soit 12% du marché national.

Sur le marché de l'emplissage, la SCP détient la première place avec 9 centres emplisseurs et un tonnage empli de 287 932 tonnes représentant 29% du marché national.

#### b- La distribution de GPL conditionné (butane 3 kg, 6kg, 12 kg et propane 35 kg)

La distribution des produits pétroliers est assurée par près d'une vingtaine de distributeurs, une partie ayant fait l'objet d'une privatisation relativement récente. L'Etat marocain s'est complètement désengagé de la distribution en tant qu'acteur direct.

Parmi les principaux distributeurs, Shell et Total sont détenus par des compagnies pétrolières internationales, et Afrikaia, Somepi et Pétrom sont détenus par des capitaux nationaux.

Parts de marché (PDM) distribution GPL conditionné entre 1995 et 1998							
Sociétés	1995	Var%	1996	Var%	1997	Var%	1998
Shell	165 869	5,19%	174 482	2,90%	179 544	3,78%	186 328
SODIPI	144 658	8,61%	157 109	2,71%	161 373	-0,08%	161 239
Tissir Gaz	113 481	9,64%	124 419	2,72%	127 807	2,90%	131 509
<b>Afrikaia Gaz</b>	<b>66 104</b>	<b>11,28%</b>	<b>73 558</b>	<b>12,25%</b>	<b>82 572</b>	<b>4,78%</b>	<b>86 522</b>
Ziz	55 744	7,25%	59 786	5,30%	62 953	5,76%	66 577
Total	55 257	7,46%	59 381	4,51%	62 057	2,72%	63 742
SDBP	25 011	28,36%	32 105	11,61%	35 832	6,18%	38 048
Autres	92 897	6,32%	98 772	3,97%	102 689	22,16%	125 447
<b>Total</b>	<b>719 021</b>	<b>8,43%</b>	<b>779 612</b>	<b>4,52%</b>	<b>814 827</b>	<b>5,47%</b>	<b>859 412</b>
<b>PDM Afrikaia Gaz</b>	<b>9,19%</b>		<b>9,44%</b>		<b>10,13%</b>		<b>10,07%</b>

Source: GPM

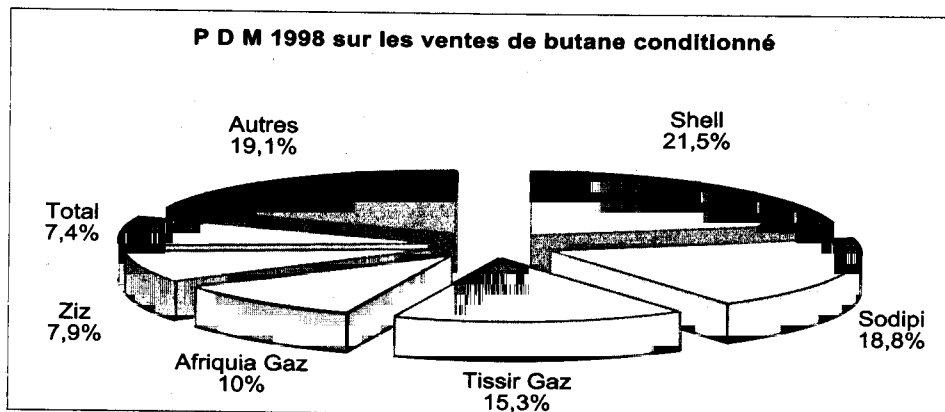
Afrikaia Gaz a enregistré parmi les plus fortes croissances de vente de GPL conditionné entre 1995 et 1998, et occupe en 1998 la 4<sup>ème</sup> position en terme de part de marché volume avec 86 522 tonnes distribuées, sur un marché total représentant près de 859 412 tonnes en 1998.

La part de marché Afrikaia Gaz a ainsi connu une forte progression, passant de 9,19% en 1995 à 10,07% en 1998.

#### *Le butane conditionné*

Largement utilisé pour la cuisine et le chauffage de l'eau, le butane satisfait de façon croissante les besoins des ménages tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Principal substituant du pétrole lampant et surtout du bois de feu, ses ventes représentent plus de 87% des ventes totales de GPL au Maroc en 1998.

Sa consommation a évolué de 6,14% en moyenne par an entre 1995 et 1998, atteignant 847 689 tonnes en 1998. Cette croissance s'explique d'une part par une volonté gouvernementale d'arrêter la déforestation et d'autre part par l'amélioration du niveau de vie dans les milieux ruraux.



Source : GPM

Il existe 22 millions de bouteilles de butane sur le marché dont 36% sont des bouteilles de 12 kg et 64% des bouteilles de 3 kg.

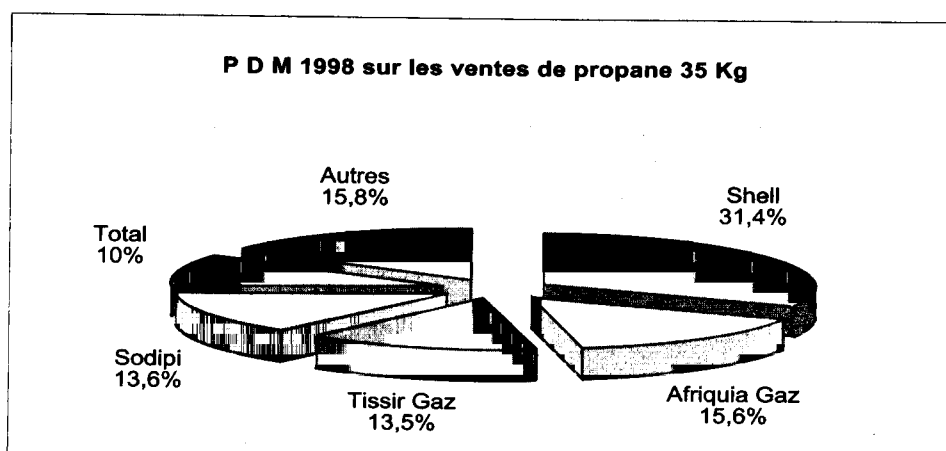
Butane 3 kg et 12 kg : 19 sociétés de distribution se partagent le marché du butane conditionné (343 724 tonnes en bouteilles 3 kg et 503 965 tonnes en bouteilles 12 kg en 1998) dont les plus importantes sont Shell, Sodipi, Tissir Gaz, Ziz, Total et Afrikaia Gaz. Ces 6 sociétés réalisent près de 89% des ventes de la bouteille Butane 3 kg et 76% de celles de 12 kg.

Butane 6 kg : Afrikaia Gaz est la seule à commercialiser la bouteille butane 6 Kg qui ne représente que 1% des ventes de butane conditionné mais qui pourrait s'imposer rapidement comme un standard se substituant progressivement à la bouteille de 3 kg.

### *Le propane conditionné*

Représentant 1,2% des ventes totales de GPL en 1998 avec 11 723 tonnes vendues, la distribution du propane 35 Kg est assurée par 10 sociétés dont les plus importantes sont Shell, Afrikaia Gaz, Tissir Gaz, Sodipi et Total.

Ces 5 sociétés réalisent en moyenne 84,2% des ventes du marché en 1998.



Source : GPM

### c- La distribution de GPL vrac (propane et butane)

Parts de marché (PDM) distribution vrac entre 1995 et 1998							
Sociétés	1995	Var%	1996	Var%	1997	Var %	1998
Shell	46 880	-16,93%	38 942	15,81%	45 097	-1,52%	44 411
<b>Afriquia Gaz</b>	<b>11 674</b>	<b>32,86%</b>	<b>15 510</b>	<b>62,67%</b>	<b>25 230</b>	<b>7,78%</b>	<b>27 194</b>
Sigmaghreb	25 641	-8,83%	23 377	-11,21%	20 756	15,25%	23 922
Jorf Gaz	5 518	-10,47%	4 940	133,28%	11 524	11,18%	12 812
Autres	12 666	-42,25%	7 315	-60,90%	2 860	13,74%	3 253
<b>Total</b>	<b>102 379</b>	<b>-12,01%</b>	<b>90 084</b>	<b>17,08%</b>	<b>105 467</b>	<b>5,81%</b>	<b>111 592</b>
<b>PDM Afriquia Gaz</b>	<b>11,40%</b>		<b>17,22%</b>		<b>23,92%</b>		<b>24,37%</b>

Source: GPM

Afriquia Gaz a enregistré les plus fortes croissances de vente de GPL vrac entre 1995 et 1998, et occupe en 1998 la 2<sup>nd</sup>e position en terme de part de marché volume avec 27 194 tonnes distribuées, sur un marché total représentant 111 592 tonnes en 1998.

La part de marché Afriquia Gaz a également connu une progression exponentielle, passant de 11,40% en 1995 (2<sup>ème</sup> position sur le marché) à 24,37% en 1998.

#### Le propane vrac

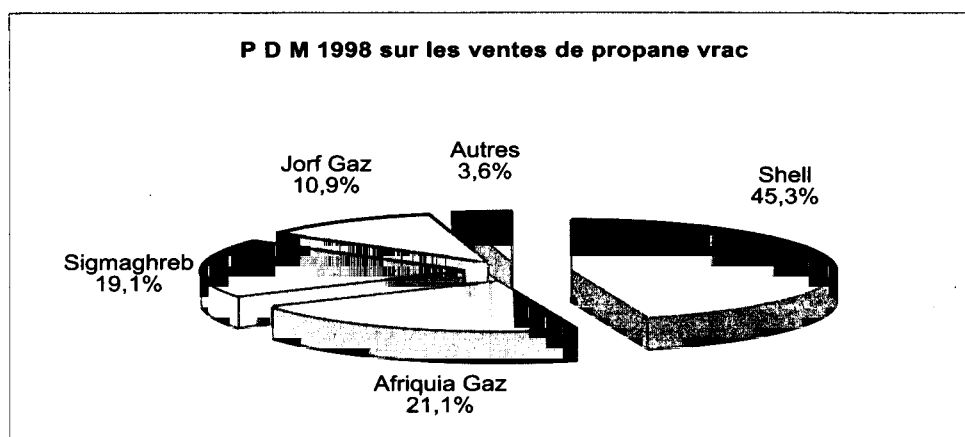
Essentiellement utilisé en industrie, le propane vrac représente 9,37% du total des ventes de GPL à l'échelle nationale en 1998.

Après avoir connu une phase de croissance très importante (+35% entre 1993 et 1995), le propane vrac a chuté de 10,13% entre 1995 et 1996, en raison de l'augmentation de son prix suite à sa libéralisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

En 1998, les ventes relatives à ce produit ont représenté 91 007 tonnes.

Le propane constitue un élément clef du secteur énergétique actuel, ses qualités intrinsèques, sa propreté d'utilisation (combustion à 100%) et son pouvoir calorifique élevé (11 thermies/kg contre 9,8 thermies/kg pour le *fuel 7*, 9,6 thermies/kg pour le *fuel 2* et 6,6 thermies/kg pour le charbon) constituent des atouts majeurs de développement, sachant que dans un souci de protection de l'environnement, il bénéficiera de mesures d'encouragement, contrairement aux autres combustibles (*fuel* et gasoil), fortement polluants et dont l'exploitation en périmètre urbain est amenée à connaître d'importantes restrictions.

La distribution de propane en vrac (91 007 tonnes en 1998) est assurée par 6 sociétés dont les plus importantes sont Shell, Afriquia Gaz, Sigmaghreb et Jorf Gaz. Ces 4 sociétés réalisent près de 97% des ventes du marché.

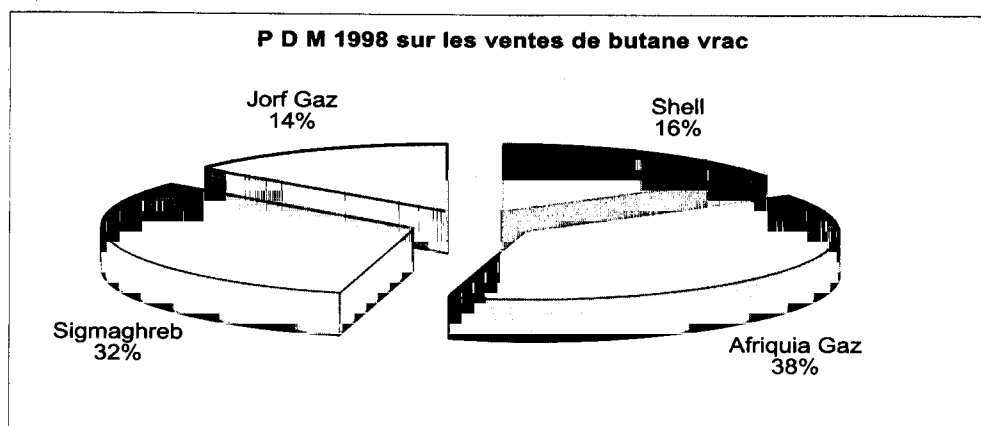


Source : GPM

### ***Le butane vrac***

La vente du butane vrac (20 585 tonnes en 1998) représente 18,45% des ventes totales de vrac en 1998 et plus de 2,1% des ventes totales de GPL.

Sa distribution n'est assurée que par 4 sociétés du secteur : Afriquia Gaz (38,7%), Sigmaghreb (31,7%), Shell du Maroc (15,6%) et Jorf Gaz (14%) en 1998.



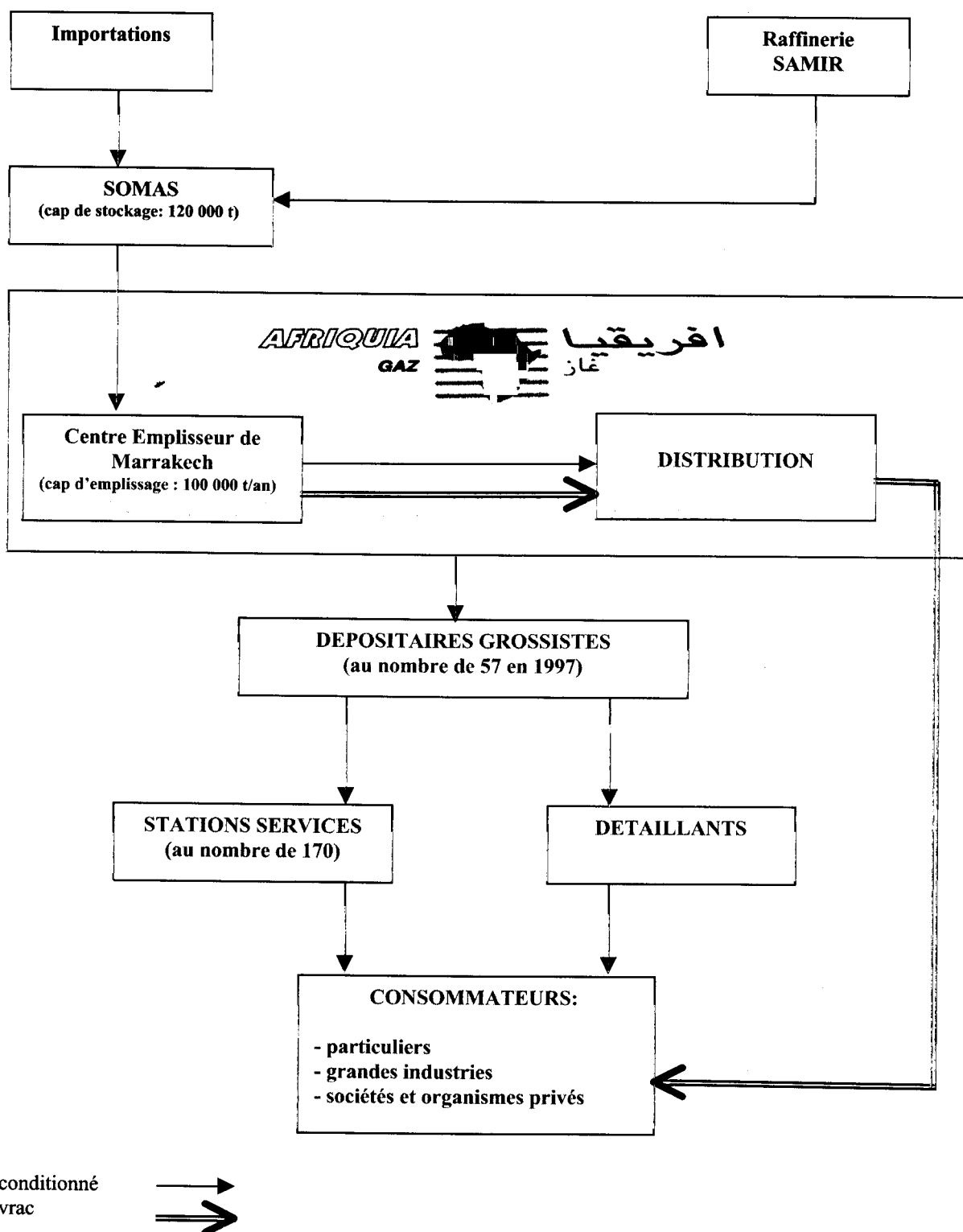
Source : GPM

## **PARTIE V : ACTIVITE D'AFRIQUIA GAZ**

## 1- SCHEMA DES FLUX

AFRIQUIA GAZ opère sur le marché marocain des GPL (Gaz des pétroles liquéfiés), lequel est constitué de trois segments principaux:

- l'emplissage des bouteilles de GPL (butane et propane);
- la distribution de GPL conditionnés (bouteilles de 3, 6, 12 et 35 Kg), principalement à usage domestique;
- la distribution de GPL en vrac, essentiellement du propane à usage industriel.



## 2- L'EMPLISSAGE DE GPL

Le CEM dispose actuellement d'une capacité de stockage de 2000 m<sup>3</sup> (1000 tonnes) et d'une capacité d'emplissage de 100 000 t/an représentant le tonnage produit le plus élevé des centres emplisseurs au Maroc, utilisée pour le moment à 65% de sa capacité.

Afriquia et SODIPI interviennent respectivement pour 64% et 21% des enlèvements, les 15% restants sont enlevés par les autres sociétés distributrices, clientes dans la région de Marrakech.

## 3- LA DISTRIBUTION DE GPL CONDITIONNE

En terme de marge, l'activité de distribution chez Afriquia Gaz est deux fois plus importante que celle de l'emplissage.

La distribution de GPL conditionné a représenté 86 535 tonnes en 1998 (76,1% de la distribution totale) dont 84 703 tonnes (98%) de butane.

Le butane 3 Kg représente 22 559 tonnes (26%), le butane 12 Kg représente 60 665 tonnes (70%), le reste (4%) est constitué de bouteilles 6 Kg de butane et de 35 Kg de propane.

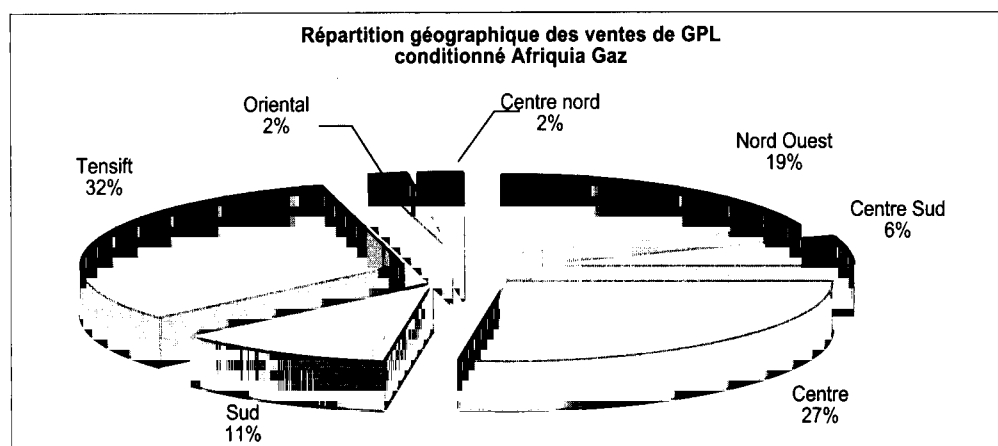
41% des ventes sont emplies au CEM, le reste est empli en majeure partie dans les centres emplisseurs du Groupe (Maghreb Gaz II à Lassilat, Maghreb Gaz III à Benslimane et Tadla Gaz à Oued Zem).

La distribution est effectuée auprès de 57 dépositaires. Les gros dépositaires sont livrés à partir du CEM et des autres emplisseurs du Groupe. Les autres s'approvisionnent par leurs propres moyens dans les centres des confrères en présentant les bons de commande Afriquia Gaz.

Afriquia Gaz possède un parc de bouteilles de différents types estimé à ce jour à 1,5 millions de récipients, soit 6,82% du parc bouteilles national (22 millions sur le marché: 36% en bouteilles 12 Kg et 64% de bouteilles 3 Kg), qui sont en étroite corrélation avec les ventes de GPL conditionné.

La part de marché GPL conditionné d'Afriquia Gaz dépasse toutefois en 1998 la barre des 10%, témoin d'un taux de rotation des bouteilles supérieur à celui du marché, principalement grâce à une bonne gestion des stocks et à un faible degré de «bouteilles dormantes».

Sur le conditionné, Afriquia Gaz se différencie par rapport à la concurrence en nouant des relations étroites avec les dépositaires de longue durée, au même titre que des livraisons rapides, un service régulier, ainsi qu'une disponibilité et un âge récent des bouteilles. A cet effet, le taux de vétusté (Amortissement cumulé / Valeur brute ) des bouteilles Afriquia Gaz s'établit au 31 décembre 1998 à 27,2%.



Source : Afriquia Management

Les ventes de butane conditionné sont concentrées dans les régions du Ténsift (32%), du Centre (27%) et du Nord Ouest (19%).

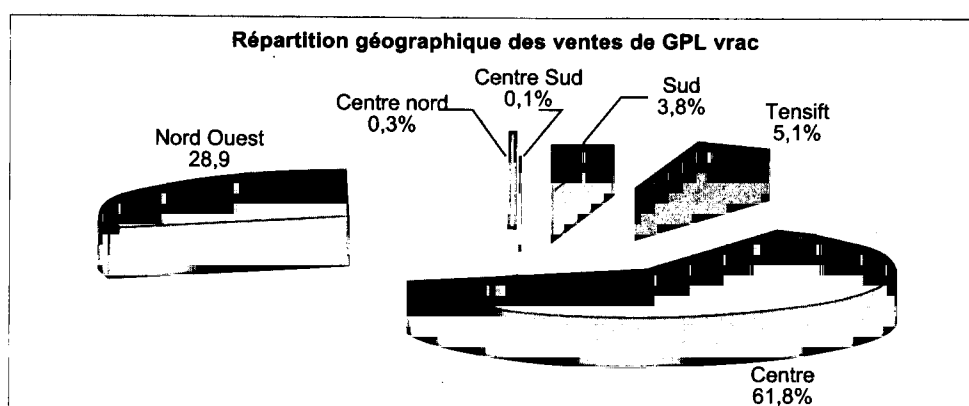
#### 4- LA DISTRIBUTION DE GPL VRAC

La distribution de GPL vrac a représenté 27 165 tonnes en 1998, soit 23,9% de la distribution totale, dont 71% (19 206 tonnes) de propane.

Afriquia Gaz installe au sein des sociétés des citernes fixes de différentes capacités allant de 1 à 150 m3 dont elle assure la pose, l'entretien et la maintenance.

Un ensemble de camions citernes dotés de moyens de distribution enlèvent les GPL en vrac à partir de la Samir, de Maghreb Gaz et du CEM et effectuent le remplissage chez la clientèle: il s'agit en général d'industries céramiques, métallurgiques, ou agro-alimentaires qui absorbent 92% des livraisons en vrac, et qui ont absorbé 24 992 tonnes de gaz vrac en 1998.

Afriquia Gaz optimise la distribution vrac en axant ses efforts sur un service régulier, des livraisons rapides, un suivi entretien et une mise en service rapide du matériel. Cette qualité de service est notamment permise par l'organisation du groupe et la filialisation de l'activité transport et entretien.



Source : Afriquia Management

Les ventes du vrac sont concentrées dans les régions du centre (61,8%) et le nord ouest (28,9%), régions qui enregistrent également les taux d'évolution les plus importants.

#### 5- COMPOSITION DE LA CLIENTELE

Au niveau de l'*emplissage*, 54% des ventes concernent Afriquia Gaz, le reste étant fourni aux confrères.

Au niveau de la *distribution*, la composition de la clientèle Afriquia Gaz se présente comme suit:

Catégorie	Composition de la clientèle distribution au 31/12/1997 et au 31/12/1998						
	A fin décembre 1997			A fin décembre 1998			
	Nb de clients	Tonnage	Tonnage en %	Nb de clients	Tonnage	Tonnage en %	
Dépositaires	48	80 096	76%	50	86 065	76%	
Autres	131	3 575	3%	129	3 901	3%	
Grandes industries	12	18 522	17%	13	19 548	17%	
Sociétés et organismes privés	67	3 658	3%	70	4 186	4%	
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>105 851</b>	<b>100%</b>	<b>262</b>	<b>113 700</b>	<b>100%</b>	

Source: Afriquia Management

Les GPL en vrac sont vendus directement aux entreprises, le conditionné est commercialisé à travers un réseau de dépositaires.

Le portefeuille clients d'Afriquia Gaz se décompose comme suit:

- Les ventes du conditionné qui représentent 76% des ventes totales concernent à 99% les dépositaires, clients qui règlent comptant et avec lesquels existe une relation commerciale moyenne d'au moins 15 années. Les relations entre Afriquia Gaz et ses dépositaires sont régies par des contrats établis sur une durée de 10 ans renouvelables par tacite reconduction.
- La distribution de GPL vrac est effectuée auprès de 250 clients dont 7 (principalement des céramistes) qui représentent 80% du CA total vrac. Ce sont des anciens clients, solvables, et avec lesquels une relation commerciale d'au moins 7 années a été développée et entretenue.

Il est à signaler qu'Afrique Gaz ne présente pas de créances en souffrance dans son portefeuille clients. Depuis le début de son activité en 1964, le montant total de perte sur créance en souffrance enregistré a représenté un montant d'un million de dirhams.

## 6- APPROVISIONNEMENTS

### a- Achat de matières premières

Afin de pallier à l'insuffisance de production de GPL au niveau national, la majeure partie des matières premières est importée.

Afrique Gaz procède à l'enlèvement des GPL à partir des raffineries SAMIR ou des cavités SOMAS pour le butane importé, afin de les acheminer en vrac vers le Centre Emplisseur de Marrakech (CEM). Ils sont stockés dans les réservoirs de ce centre et mis en bouteille ou chargés dans des citernes roulantes pour la distribution en vrac.

#### *Activité Emplissage*

50% des achats de **butane** sont fournis par la raffinerie Samir, le reste étant importé.

Chaque société assure l'importation de butane pour ses centres emplisseurs, mais pour pallier aux perturbations logistiques, pour optimiser le processus d'importation et éviter les perturbations au port de Casablanca, le Ministère de l'Energie et des Mines désigne tous les six mois un chef de file composé à tour de rôle d'Afrique Gaz et Shell, dont le rôle consiste à faire l'interface entre le trader et les sociétés importatrices.

Ce chef de file se charge de lancer les appels d'offre, d'établir les tableaux comparatifs des prix, d'obtenir des contre offres, de négocier les contre offres et de choisir le fournisseur le moins disant en accord avec le Ministère de l'Energie et des Mines, et passe les commandes définitives de produit en indiquant les quote-part de chacun des importateurs.

Chaque importateur règle par la suite sa facture d'importation de produit.

Le **propane** est quant à lui fourni à hauteur des 2/3 par la raffinerie Samir, le reste transitant par la société de distribution Maghreb Gaz, qui assure son importation.

Concernant les **droits de douane relatifs à l'importation**, les taux arrêtés pour les GPL sont les suivants :

- droits d'importation : 2,5% de la valeur imposable;
- PFI (Prélèvement fiscal à l'importation) : 15% de la valeur imposable;
- TIC (Taxe Intérieure de Consommation) : 46 DH/T;
- TVA à l'import : 7% de VI+DI+PFI+TIC;
- Taxe parafiscale : 0,25% de VI;
- Crédits de droit à 30 jours : 1,10% de (DI, PFI+TIC, TVA);
- Majoration obligation cautionnée : 10% par an.

Pour le butane tous ces droits de douane sont répercutés sur la caisse de compensation. Lorsque le prix à l'importation est supérieur au prix de reprise, l'écart est supporté par la caisse de compensation. Et lorsque le prix à l'importation est inférieur au prix de reprise, l'écart est versé par le centre emplisseur importateur à la caisse de compensation.

Les principaux fournisseurs qui livrent le butane et le propane à l'ensemble de la profession marocaine sont au nombre de 6 : Vegaz France, Vitol Londres, Naftomar Grèce, Cepsa Espagne, Total France, Sonatrach.

Les **droits locaux relatifs aux enlèvements auprès des raffineries** sont les suivants :

- TIC: 46 DH/T
- TVA: 7% du prix de reprise + TIC
- Crédits de droit à 15 jours : 0,45% de TIC + TVA

## **Activité Distribution**

Au niveau du **butane**, l'emplissage des bouteilles destinées à la distribution est réparti comme suit:

<b>Répartition des achats de butane voué à la distribution</b>		
<b>Centre Emplisseur Afriquia Gaz</b>	<b>Centres Emplisseurs du groupe Afriquia</b>	<b>Centres Emplisseurs des Confrères</b>
36%	31%	33%

Source: Afriquia Management

Au niveau du **propane**, celui-ci est acheté à hauteur des 2/3 à partir de la raffinerie Samir et à hauteur d'un tiers des importations.

### **b- achats de matériel**

Tous les achats de matériel sont centralisés et effectués par Afriquia Logistique pour le compte d'Afriquia Gaz.

Les démarches techniques, les formalités administratives relatives à ces achats relèvent aussi des compétences d'Afriquia Logistique, qui mettent à la disposition d'Afriquia Gaz tous les dossiers techniques concernant les matériels achetés (citernes fixes, citernes roulantes, camions, casiers, présentoirs, etc...). Les achats sont engagés après concertation avec Afriquia Gaz.

Les droits d'importation du matériel sont les suivants :

- Citernes fixes : droit d'importation (35%), PFI (15%), TVA (20%)
- Citernes roulantes : droit d'importation (17,5%), PFI (15%), TVA (20%)
- Vaporiseurs: droits d'importation (2,5%)
- Autres matériels et accessoires : suivant nomenclature.

### **c- achats de bouteilles et citernes**

La Société Technogaz, implantée à El Jadida, filiale à part égale du groupe Afriquia (50%) et du groupe ZIZ (50%), fournit et entretient les bouteilles de 3kg, 6kg, 12 kg et 35 kg cédées à Afriquia Gaz. Sa capacité de production est de 600 000 bouteilles par an.

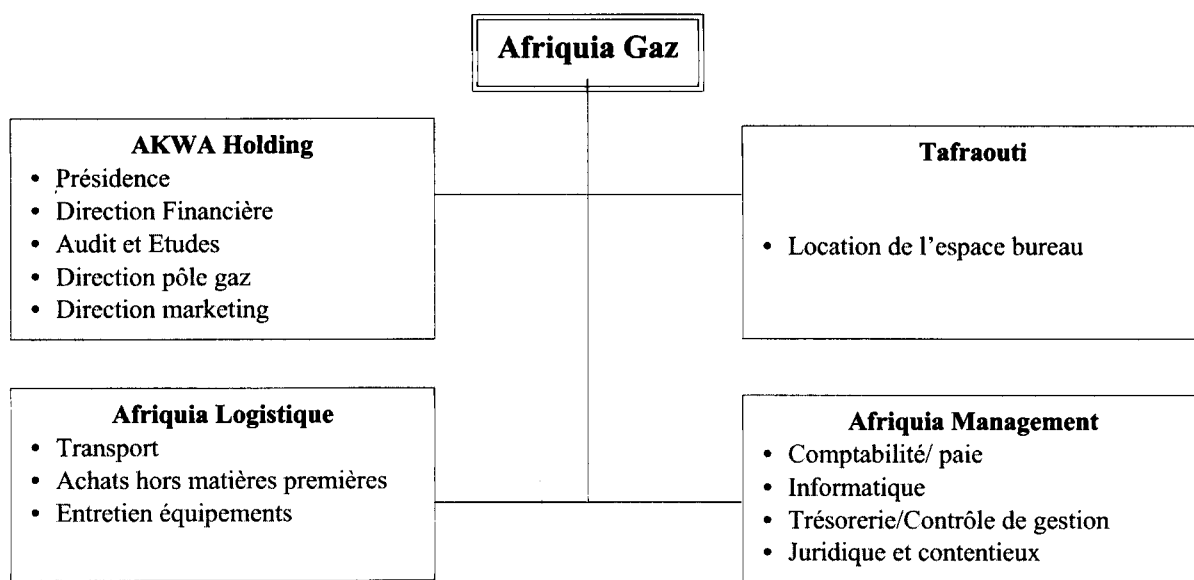
En 1998, Technogaz est certifiée ISO 9002, lui permettant d'assurer toutes les normes de sécurité et de fiabilité requises en la matière.

Les installations et entretiens des citernes chez les clients vrac sont sous-traités par une société du groupe, Termaltech.

### **d- Fournisseurs de moyens administratifs et logistiques**

Afin de suivre la logique du groupe consistant à "regrouper les compétences et séparer les métiers", un certain nombre d'activités et de services Afriquia Gaz sont sous-traités au niveau des sociétés filiales ou affiliées au groupe.

Ces services sont fournis par différentes sociétés du groupe ainsi que le holding lui-même. La répartition des tâches est effectuée de la manière suivante :



Des contrats de gestion bien définis régissent la relation commerciale entre Afriquia Gaz et les sociétés de service du groupe.

La facturation Akwa Holding est établie selon une clé de répartition des charges, comprenant principalement les salaires et les loyers du holding.

La facturation des services rendus par Afriquia Management est effectuée selon une clé de répartition basée sur une estimation du temps passé par chaque service de la société pour le compte d'Afriquia Gaz.

Le taux de facturation transport effectué par Afriquia Logistique est fonction du km parcouru, celui-ci étant inférieur au prix de l'ONT (décote de près de 30%).

La location de l'espace bureau utilisé par Afriquia Gaz est rémunérée au prorata du mètre carré utilisé, avec un prix en décote comparé à celui du marché.

Cette structuration souple et adaptable du groupe Afriquia apporte des avantages certains à la filiale Afriquia Gaz, lui permettant de profiter du professionnalisme et des compétences développées dans chacune des entités, tout en développant de nombreuses synergies intra filiales groupe Afriquia.

Les échanges avec les partenaires fournisseurs s'en trouvent également améliorés, permettant au groupe de négocier de meilleurs taux avec les banques, des prix d'acquisition et conditions de livraison intéressants.

Ainsi, lorsque Afriquia Logistique ou Afriquia Management négocie par exemple un achat ou un taux bancaire, ces dernières négocient pour le groupe et non pour la filiale. Cette politique permet de faire bénéficier les filiales des avantages octroyés au groupe, source de nombreuses économies d'échelle pour Afriquia Gaz.

## **PARTIE VI : INFRASTRUCTURES**

## **1- LE SIEGE SOCIAL D'AFRIQUIA GAZ**

Il est situé au Km 7-Route de Rabat, Ain Sebâa et s'étale sur 7 013 m<sup>2</sup>. Ces locaux sont loués auprès de la société Tafraouti.

## **2- LE CENTRE EMPLISSEUR DE MARRAKECH**

L'unité de stockage et de conditionnement de propane et butane est située sur la Commune Rurale de M'nabha, lieu dit Abassia, RP 9 PK 132+300 (Route Marrakech - Safi).

Cette propriété appartenant à AFRIQUIA GAZ, se trouve en zone industrielle constituant l'extension de celle de la préfecture de Sidi Youssef Ben Ali, et s'étale sur une superficie totale de 124 600 m<sup>2</sup>. L'unité n'occupe qu'une partie de ce terrain sur laquelle s'élevait un ensemble de bâtiments et constructions d'une superficie totale couverte de 4 443 m<sup>2</sup>.

Le CEM dispose de trois unités d'emplissage:

- \_ Une Unité d'emplissage 3-6 Kg d'une capacité de 6000 bouteilles/h.
- \_ Une unité d'emplissage de 12 Kg d'une capacité de 3000 bouteilles/h
- \_ Et une unité de conditionnement des bouteilles de 35 Kg

Ces unités sont équipées de toutes les installations nécessaires d'emplissage, de maintenance et de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur.

Le CEM dispose actuellement d'une capacité de stockage de 2000 m<sup>3</sup> (1000 tonnes) sous forme d'une sphère pour le butane, et d'un réservoir tampon de 150 m<sup>3</sup>. La capacité de stockage pour le propane s'élève quant à elle à 300 m<sup>3</sup> sous forme de deux cigares.

L'approvisionnement et la distribution sont assurés par 2 camions de distribution vrac et 3 camions de distribution bouteilles.

Cette unité d'emplissage a une capacité de production de l'ordre de 100 000 tonnes par an, la plus élevée de tous les centres emplisseurs du pays. Elle est utilisée actuellement à 65%, représentant un tonnage annuel empli et livré de 64 000 tonnes.

Le centre emplisseur dispose d'une zone d'entretien comprenant:

- Des bancs d'épreuve (appareils servant à faire des tests hydrauliques);
- Des cabines de peinture pour les bouteilles;
- Des robinetteries servant à changer les robinets défectueux

Le CEM dispose également de trois zones d'extension, dont la zone d'augmentation de la capacité de stockage qui est en cours de réalisation.

## **3- LA DISTRIBUTION DE GPL CONDITIONNE**

Pour assurer la distribution de GPL conditionné, Afriquia Gaz dispose à ce jour d'un parc bouteilles de différents types, estimé à ce jour à 1 500 000 récipients, soit 6,82% du parc bouteilles national. Ce parc s'est constitué au fil des années et augmente au fur et à mesure du développement des ventes.

Pour assurer une partie du transport et des livraisons, Afriquia Gaz dispose de 10 camions plateaux de 8 tonnes à 32 tonnes, aménagés pour le transport de bouteilles par containers.

Un ensemble de casiers de 3 Kg, 6 Kg, 12 Kg et autres est également à disposition de la société pour assurer le transport de bouteilles en toute sécurité et conformément à la réglementation en vigueur.

## **4- LA DISTRIBUTION DE GPL VRAC**

Afin d'assurer la distribution de GPL vrac, Afriquia Gaz dispose d'un parc de 250 citernes fixes composé de différentes capacités allant de 150 m<sup>3</sup> à 1 000 m<sup>3</sup>. AFRIQUIA GAZ les livre à ses clients et les pose sur des supports préalablement construits par ces derniers. Elle procède à l'installation de la tuyauterie nécessaire pour raccorder ces citernes aux appareils d'utilisation.

Afriquia Gaz intervient aussi sur ces réservoirs et sur la tuyauterie pour effectuer les réépreuves périodiques, les vérifications, le remplacement d'accessoires défectueux, la peinture.

Afriquia Gaz dispose de 11 camions citernes de différentes capacités allant de 6 tonnes à 20 tonnes. Ces camions citernes enlèvent les GPL en Vrac à partir de la SAMIR, du CEM, ou de MAGHREB GAZ (Mohammedia) et font le remplissage des citernes fixes installées en clientèle.

## **5- LES DEPOTS DE STOCKAGE**

Pour ses dépôts de stockage, Afriquia Gaz compte la Somas pour ses importations, et 4 autres dépôts localisés sur différentes zones géographiques du royaume, détenues pour la plupart en partenariat avec les filiales du groupe.

### **a- Somas :**

Afriquia Gaz importe une majeure partie de ses besoins en butane qu'elle stocke dans les cavités de la Société Marocaine de Stockage (SOMAS), située sur les cavités salines de Sidi Larbi et relié par pipelines au port de Mohammédia.

Ancienne filiale de la Société Nationale de Produits Pétroliers (SNPP), l'actionnariat de SOMAS est actuellement composé de tous les confrères dont la participation est à hauteur de leur part de marché: les principaux actionnaires étant Shell, Afriquia, Tissir Gaz, Sodipi et SCP.

SOMAS possède des infrastructures de réception de navires et de stockage qui lui permettent de détenir 120 000 tonnes de GPL en stock, soit l'équivalent d'un mois de consommation nationale. Et sa cadence de livraison journalière est de 600 tonnes en 2 bras de chargement.

La SOMAS stocke le butane pour le compte des centres emplisseurs moyennant des frais de stockage de 60 DH / tonne / mois.

### **b- Dépôt de stockage commun ANZA**

Le dépôt est implanté sur un terrain n'appartenant pas à la société AFRIQUIA GAZ, sur lequel s'élève un hangar à usage de dépôt d'une superficie couverte de 190 m<sup>2</sup>.

### **c- Dépôt de Tanger**

Il s'agit de constructions à usage de dépôts d'une superficie couverte d'environ 108 m<sup>2</sup>.

### **d- Dépôt d'El Jadida**

Il s'agit de constructions et d'un quai de chargement implantés sur un terrain n'appartenant pas à la société AFRIQUIA GAZ, d'une superficie totale couverte de 360 m<sup>2</sup>. (Afriquia Gaz dispose d'un contrat de location).

## **6- SYSTEME D'INFORMATION**

A l'origine, l'informatique d'Afriquia Gaz était gérée de façon centralisée par les informaticiens du groupe, sur la base d'outils développés en interne. Le manque d'intégration et d'évolutivité de ce système conduisent à son abandon en 1996, et à son remplacement par un progiciel regroupant l'ensemble des fonctions nécessaires. Le volet comptable et financier est complètement opérationnel, et l'installation de la partie commerciale et de gestion de production est en cours de finalisation.

Le progiciel retenu est un produit américain, JD Edwards, installé sur un système AS 400 et dont la dernière version qui vient d'être commandée offre une architecture ouverte permettant des interfaces avec Unix ou Windows NT, ouvrant ainsi la voie à une organisation plus décentralisée; notamment un lien informatique reliant le Centre Emplisseur de Marrakech au siège de la société.

En sus de progiciel intégré, les équipes informatiques de Afriquia Management ont développé et mis à la disposition d'Afriquia Gaz et des autres filiales du groupe, un outil d'aide à la décision qui permet d'accéder au stock d'informations comptables, financières et commerciales de la veille par des requêtes simplifiées, utilisant la technologie Intranet.

Cet outil, dénommé «Sésame», a permis d'améliorer substantiellement la qualité du reporting effectué, et assure un meilleur accès à l'information nécessaire à chaque niveau.

Concernant le passage à l'an 2000, le Groupe a entamé depuis longtemps des travaux de préparation pour le passage de ce cap, à fin d'éviter tous compromis pour son fonctionnement normal.

Le Software (logiciel et progiciel) est en totalité certifié an 2000, dans ce cadre, on cite le JD EDWARDS qui gère toute la partie finance, approvisionnement et distribution.

Des inventaires exhaustifs réalisés ont montré que 90% des processus industriels informatisés, y compris le Centre Emplisseur de Marrakech, ne souffriront d'aucune anomalie à l'arrivée de la date fatidique 2000.

Pour la partie restante (10%), qui ne touche pas l'activité principale, des modalités de conversion ou de remplacement sont en cours.

En parallèle, et en matière d'échange d'information électronique avec les clients, fournisseurs et intermédiaires, une politique de sensibilisation et de communication a eu une attention particulière à fin de prévoir et d'éviter toute interruption du système commerciale de la société.

## **PARTIE VII : RESSOURCES HUMAINES**

## 1- EFFECTIFS PAR CATEGORIE

L'effectif de la société au 31 décembre 1998 s'élève à 97 personnes. La répartition fonctionnelle des effectifs se présente comme suit:

	Répartition des effectifs par catégorie				
	1994	1995	1996	1997	1998
Cadres supérieurs (1)	3	3	3	4	4
Cadres	5	6	7	7	7
Employés/Ouvriers	71	69	86	81	86
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	<b>96</b>	<b>92</b>	<b>97</b>

(1) Les cadres supérieurs mentionnés sont seulement ceux d'Afriquia Gaz. L'encadrement assuré au niveau du holding par le Président, Vice-Président, Direction Financière, Direction Marketing, Direction Audit et Etudes, Chargés de mission, Afriquia Logistique, Afriquia Management, doit bien entendu être pris en considération, et représente près de 15 autres cadres supérieurs.

## 2- COMPOSITION DE LA DIRECTION (cf. annexe 2)

Afriquia Gaz, en tant que filiale à part entière du holding AKWA, demeure sous la tutelle de M. le Président Aziz AKHANNOUCH, de son Vice-Président M. Ali WAKRIM, et du Directeur Général du Pôle Gaz M. Ahmed TIZNITI.

Au niveau d'Afriquia Gaz, la direction est assurée par M. Rachid IDRISSE KAITOUNI (Directeur Général), en collaboration avec Mme Mouna YACOUBI SOUSSANE (Directeur du Développement GPL et GN), M. Ahmed HENTOUR (Directeur Commercial), M. Hemza BRAHIM (Directeur du Centre Emplissage), enfin M. ANEFAG (Directeur Technique du Centre Emplissage).

## 3- CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS D'AFRIQUIA GAZ

**Monsieur Aziz AKHANNOUCH**, Président délégué d'Afriquia Gaz

Agé de 37 ans, Monsieur Aziz AKHANNOUCH est diplômé de l'université de Sherbrooke au Canada, où il s'est spécialisé en administration des affaires. Il entame sa carrière professionnelle par de nombreux stages en France et à l'étranger, notamment dans le groupe Elf. De retour au Maroc, il intègre Afriquia SMDC où il occupe plusieurs fonctions, avant d'occuper le poste de Directeur Général de cette filiale.

En 1994, il devient Président du groupe Afriquia et entame un ambitieux programme de réorganisation et de restructuration dont l'objectif est de séparer les différents métiers du groupe Afriquia et de regrouper ses moyens (administratifs et logistiques). La nouvelle organisation issue de ce programme regroupe environ 30 filiales, dont quatre sociétés de moyens.

**Monsieur Ahmed TIZNITI**, Directeur Général Pôle Gaz

Agé de 58 ans, Monsieur Ahmed TIZNITI est détenteur d'un diplôme d'ingénieur en électrotechnique de l'ENSE de Toulouse en 1966, d'une License en Physique de la Faculté des Sciences de Toulouse en 1966, ainsi que d'une formation à l'Institut de Préparation aux Affaires de la Faculté de Droit de Toulouse en 1967.

Après 25 années d'expérience dans une grande raffinerie sucrière au Maroc, où il a occupé le poste de Directeur Général de 1989 à 1992, il intègre le Groupe Afriquia en tant que Directeur Général du pôle carburant et y met à profit ses différentes compétences en gestion de production, en gestion technique d'entreprise, en gestion des ressources humaines et management participatif, sans oublier le contrôle de gestion et audit, et la qualité totale. En 1998, il est nommé Directeur Général du pôle gaz.

**Monsieur Rachid IDRISSI KAITOUNI, Directeur Général Afriquia Gaz**

Agé de 37 ans, Monsieur Rachid IDRISSI KAITOUNI est diplômé des Hautes Etudes Commerciales de Montréal et détenteur d'un certificat en informatique et gestion et d'un bachelor en Administration des Affaires.

Après deux années d'expérience dans un grand établissement financier marocain, il rejoint dès 1988 le groupe AFRIQUIA en tant que Directeur Administratif et Financier de la filiale Maghreb Oxygène.

Il participe à la création de la société Technogaz, où il assume à partir de 1992 les fonctions de Directeur Général, mettant en place notamment le processus de certification ISO 9002.

Depuis le mois d'Avril 1998, il occupe le poste de Directeur Général d'Afriquia Gaz.

**Madame Mouna YACOUBI SOUSSANE, Directeur du Développement GPL et Gaz Naturel**

Agée de 28 ans, Madame Mouna YACOUBI SOUSSANE a été major de promotion de l'Ecole de Marketing et de Publicité de Paris en 1991.

Après avoir réalisé de nombreuses études de marché et marketing pour le compte de sociétés françaises, elle rejoint le Groupe AFRIQUIA où elle a occupé en 1994 le poste de responsable Marketing AKWA HOLDING.

D'octobre 1994 à Août 1997, elle a assumé la fonction de Chef de Division Vrac au sein d'AFRIQUIA GAZ, avant d'être nommée Directeur du Développement GPL et GN en septembre 1997.

**Monsieur Ahmed HENTOUR, Directeur Commercial**

Agé de 47 ans, Monsieur Ahmed HENTOUR possède une longue expérience commerciale de 27 années au sein de l'activité gaz du Groupe AFRIQUIA.

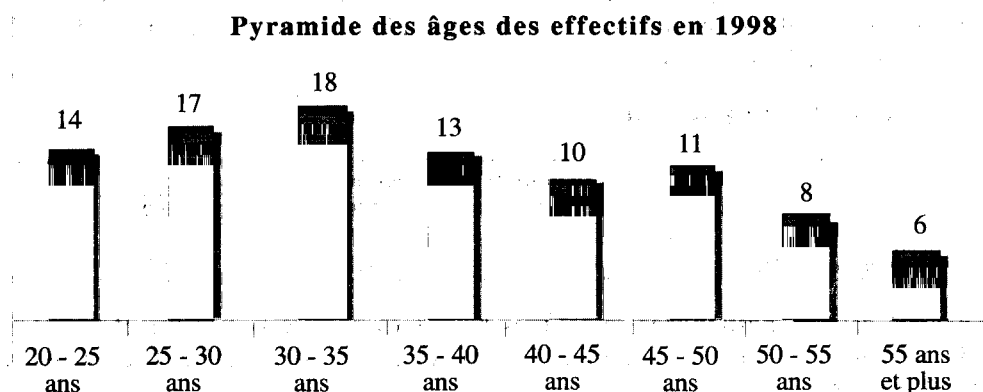
Recruté en 1971 par la filiale SMDC, il occupe successivement les fonctions d'Inspecteur Technico-Commercial en 1978, Chef de Ventes Gaz en 1985, Chef de Département Gaz Conditionné d'Afriquia Gaz en 1994 et Directeur Commercial Afriquia Gaz en Avril 1998.

**Monsieur Hamza BRAHIM, Directeur d'Emplissage**

Agé de 55 ans, M. Hamza BRAHIM possède une longue expérience professionnelle dans l'activité gaz du Groupe Afriquia qui s'étale sur 37 années, exerçant d'abord en tant que comptable puis adjoint du chef comptable de la filiale SMDC, avant d'être nommé responsable du Centre Emplisseur de Marrakech en 1972.

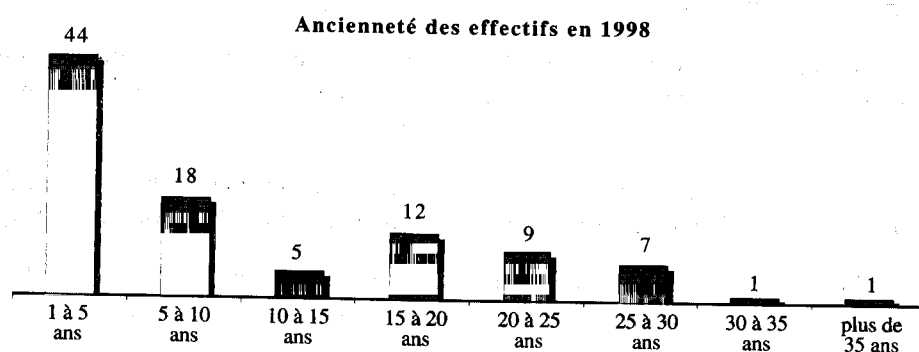
Depuis 1994, il occupe la fonction de Directeur d'Emplissage d'Afriquia Gaz.

**4- PYRAMIDE DES AGES**



Près de 47% des effectifs de la société ont moins de 35 ans, relevant le caractère jeune et dynamique du personnel Afriquia Gaz.

## 5- PYRAMIDE D'ANCIENNETE



Près de 58% des effectifs ont plus de 5 années d'expérience au sein d'Afriquia Gaz, avec 20% du personnel ayant une ancienneté de plus de 20 ans.

## 6- LES OUTILS DE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La nécessité de mobilisation de toutes les compétences actuelles et potentielles pour accompagner les développements d'Afriquia Gaz a imposé de mettre en place des outils de management des ressources humaines.

Parmi ces outils, un plan de formation annuel décliné sur 2 axes principaux: la formation perfectionnement pour le développement des compétences, l'amélioration de la qualité et la formation pour la mise à niveau technologique et managériale.

Toutes les catégories de personnel et tous les postes sont concernés avec un intérêt particulier pour le principe de la démultiplication des acquisitions, aux différents niveaux hiérarchiques.

Le 2<sup>ème</sup> outil, relatif à l'appréciation et à la rétribution des performances a été mis en œuvre en 1998.

L'identification des objectifs et des indicateurs de performance en début d'année, l'évaluation en pourcentage d'atteinte des résultats en fin d'année, à l'aide d'un dossier d'appréciation, permettent une clarification des rôles et attributions, une meilleure communication, une émulation au sein des équipes ainsi que l'adhésion de chacun aux objectifs de l'entreprise.

Des actions favorisant la communication interne ainsi que la mise en œuvre d'une politique sociale répondant aux attentes du personnel sont des axes complémentaires de la gestion des ressources humaines pratiquée par Afriquia Gaz.

La politique de rémunération adoptée, intégrant une rémunération par objectif et une prime de fin d'année en fonction des résultats obtenus permet également d'améliorer le dynamisme des effectifs et des commerciaux au sein de la compagnie.

## 7- PRODUCTIVITE DU PERSONNEL

	Mesure de la productivité du personnel			
	1995	1996	1997	1998
Effectif	78	96	92	97
<i>Valeur ajoutée / effectif moyen (Kdh)</i>	536,55	630,35	665,7	795,7

Les efforts engagés dans la gestion des ressources humaines ont été positivement ressentis sur la productivité du personnel, comme en témoigne le ratio valeur ajoutée / effectif, en progression de 48,3% entre 1995 et 1998.

## **PARTIE VIII : ANALYSE FINANCIERE 1995 – 1998**

## 1- ANALYSE DES SOLDES DE GESTION AFRIQUIA GAZ DE 1995 A 1998

### a- Evolution des ventes en quantité d'Afriquia Gaz

Dans un contexte de fixation des prix de vente et des marges, il paraît opportun d'analyser l'évolution des ventes d'Afriquia Gaz en quantité.

L'activité et les ventes de la société se décomposent en trois catégories:

- l'emplissage;
- la distribution de GPL conditionné;
- la distribution de GPL vrac.

#### *Emplissage*

Evolution de l'emplissage en tonnes							
Emplissage	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Butane Vrac	382	281,9%	1 459	19,7%	1 747	312,6%	7 209
Propane vrac	11 276	7,3%	12 095	8,9%	13 168	-2,7%	12 809
<b>Total vrac</b>	<b>11 658</b>	<b>16,3%</b>	<b>13 554</b>	<b>10,0%</b>	<b>14 915</b>	<b>34,2%</b>	<b>20 018</b>
Butane 3 kg	24 699	19,3%	29 461	4,4%	30 760	-2,8%	29 893
Butane 6 kg	304	16,4%	354	19,2%	422	110,2%	887
Butane 12 kg	22 165	29,3%	28 664	8,3%	31 034	-1,3%	30 619
Propane 35 kg	628	-44,1%	351	36,8%	480	18,5%	569
<b>Total conditionné</b>	<b>47 796</b>	<b>23,1%</b>	<b>58 830</b>	<b>6,6%</b>	<b>62 696</b>	<b>-1,2%</b>	<b>61 968</b>
<b>Total Emplissage</b>	<b>59 454</b>	<b>21,7%</b>	<b>72 384</b>	<b>7,2%</b>	<b>77 611</b>	<b>5,7%</b>	<b>81 986</b>

Source: *Afriquia Management*

La quantité totale de GPL conditionné empli par le CEM est passée de 47 796 tonnes en 1995 à 61 968 tonnes en 1998, soit une progression sur la période de 29,7%.

Il est à noter que l'année 1996 a connu une progression spéciale due à la fermeture provisoire (6 mois) du centre emplisseur de Ouarzazate, d'où l'augmentation des enlèvements des confrères opérant dans cette région. De plus, les ventes des dépositaires Afriquia Gaz qui distribuent à Ouarzazate ont été effectuées à partir du CEM pendant toute cette année.

Afriquia Gaz a empli pour elle-même en 1998 à hauteur de 52,5% de conditionné voué à la distribution; le reste correspondant à des emplissages pour les confrères, où interviennent sept autres sociétés distributrices opérant dans la région de TENSIFT.

#### *La distribution de GPL conditionné*

Evolution de la distribution de GPL conditionné							
(en tonnes)	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Butane 3 kg	15 830	20,1	19 013	10,8	21 072	7,1%	22 559
Butane 6 kg	590	8,3	639	35,4	865	70,9%	1 479
Butane 12 kg	48 051	9,8	52 750	8,7	57 361	5,8%	60 665
Propane 35 kg	1 966	-6,6	1 836	-6,3	1 721	6,5%	1 832
<b>Total conditionné</b>	<b>66 437</b>	<b>11,7</b>	<b>74 238</b>	<b>9,1</b>	<b>81 019</b>	<b>6,8%</b>	<b>86 535</b>

Source: *Afriquia Management*

Afin d'assurer la distribution de GPL conditionné, Afriquia Gaz emplit pour son propre compte au CEM, complétant le reste de ses besoins chez les confrères.

En 1998, Afriquia Gaz a ainsi empli 32 524 tonnes dans son centre emplisseur et 54 011 tonnes chez les confrères.

Afin d'assurer une meilleure implantation géographique de ses ventes, Afriquia Gaz a recours aux centres emplisseurs des confrères malgré le fait que la capacité maximum du CEM n'est pas utilisée, pour des raisons de proximité et de coûts élevés de transport.

Il est à noter que la part du tonnage empli chez les confrères a toutefois diminué, passant de 66,3% en 1995 à 62,4% en 1998, au profit de la part emplie par Afriquia Gaz, d'où l'augmentation de sa marge brute.

Sur le conditionné distribué, Afriquia Gaz a marqué une progression des ventes de 30,25% sur la période 1995-1998 contre un marché national en croissance cumulée d'uniquement 19,53%. Sa part de marché s'est également améliorée, passant de 9,19% en 1995 à 10,07% en 1998, résultat du bon choix des dépositaires et des relations commerciales soutenues entretenues avec ces derniers, de la qualité des bouteilles fournies et de leur âge récent.

Sur le butane 3 Kg, Afriquia Gaz a surperformé le marché en enregistrant des ventes en croissance de 20% en 1996, de 10,8% en 1997 et de 7,1% en 1998 (le marché national marquant une croissance respective de 7,5% en 1996, de 3,25% en 1997 et de 2,5% en 1998).

Sur le butane 12 kg, les ventes Afriquia Gaz ont cru de 26,25% sur la période 1995-1998, alors que le marché n'a progressé que de 24,3%.

Afriquia Gaz est la seule compagnie à distribuer des bouteilles de 6 Kg et a axé la politique de développement de ce produit: les quantités en jeu sont négligeables, représentant 1 479 tonnes en 1998 (soit 1,71% du total empli), mais enregistrent des croissances importantes, répondant à une demande sur un créneau non encore exploité et tablant sur de nombreux débouchés potentiels.

Représentant 2,1% de la distribution totale, les ventes de propane conditionné ont connu au sein d'Afriquia Gaz une baisse moyenne entre 1995 et 1997 de 6,4%, dans un marché en baisse annuelle moyenne de 0,3%, en raison de la libéralisation de son prix depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995. En 1998, les ventes d'Afriquia Gaz sur ce produit ont cru de 6,5% à 1 832 tonnes, face à un marché en croissance de 1,3%.

#### *La distribution de GPL Vrac*

Evolution de la distribution de GPL vrac							
(en tonnes)	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Butane vrac	393	536,6	2 502	86,7	4 670	70,4%	7 959
Propane vrac	12 496	4,1	13 010	57,7	20 513	-6,4%	19 206
<b>Total vrac</b>	<b>12 889</b>	<b>20,3</b>	<b>15 512</b>	<b>62,3</b>	<b>25 183</b>	<b>7,9%</b>	<b>27 165</b>

Source: Afriquia Management

Les industries céramiques et métallurgiques constituent 80% du marché des GPL en vrac. Afriquia Gaz a enregistré de très fortes progressions de volume de ventes sur ce marché, passant de 12 889 t en 1995 à 27 165 t en 1998, soit une croissance cumulée de 110,76% sur la période considérée.

Sur le **butane en vrac**, Afriquia Gaz a enregistré des croissances exponentielles de 536,6% en 1996, de 86,7% en 1997 et de 70,4% en 1998. Ceci a été l'effet conjugué de trois facteurs :

- le marché national a connu des progressions annuelles de 68% en 1997 et de 70,7% en 1998;
- Afriquia Gaz a également surperformé le marché butane vrac en affichant des parts de marché en croissance régulière, passant de 3,89% en 1995 à 38,7% en 1998, ce qui traduit les efforts soutenus en investissements déployés par la société, la mise en service d'une maintenance et entretien de qualité, de la livraison rapide et du service régulier auprès de la clientèle.
- L'augmentation des prix du propane suite à la libéralisation de son prix en 1995 a stimulé d'une part, la consommation du bupro, et d'autre part le retour au fuel au détriment du propane vrac.

Dans un marché baissier en 1996, Afriquia Gaz a marqué un accroissement de ses ventes de **propane vrac** de 4,1% en 1996. En 1997, la reprise du marché et la stratégie commerciale d'Afriquia Gaz lui ont permis une croissance de ses ventes de 57,7%.

La diminution du tonnage de propane vrac en 1998 est liée à la conversion de certains industriels au butane ou au bupro.

## b- Evolution du chiffre d'affaires Afriquia Gaz

Evolution du chiffre d'affaires total Hors Taxes							
	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Emplissage	58 354	38,3%	80 707	12,5%	90 824	-20,1%	72 561
Distribution conditionné	162 534	17,1%	190 262	7,4%	204 253	12,8%	230 444
Distribution vrac	46 358	33,5%	61 903	72,6%	106 859	-28,4%	76 460
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>267 246</b>	<b>24,6%</b>	<b>332 872</b>	<b>20,7%</b>	<b>401 936</b>	<b>-5,6%</b>	<b>379 465</b>
Ventes de biens & serv.	3 667	32,8%	4 869	21,1%	5 895	18,8%	7 002
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>270 913</b>	<b>24,7%</b>	<b>337 741</b>	<b>20,8%</b>	<b>407 831</b>	<b>-5,2%</b>	<b>386 467</b>

Les ventes de marchandises ont progressé de 24,6% en 1996 et de 20,7% en 1997, résultat de la forte croissance des ventes en volume, de la stratégie commerciale adoptée par Afriquia Gaz sur un marché en forte évolution, conjugués à une augmentation des prix résultant des variations des cours internationaux.

Les ventes de biens et services produits concernant la retenue de 1/10<sup>e</sup> sur la consignation des bouteilles de gaz vendues ont cru quant à eux de 26,8% en moyenne annuelle entre 1995 et 1997.

Le chiffre d'affaires total hors taxes est ainsi passé de 271 MDH en 1995 à près de 408 MDH en 1997, soit une croissance de 50,55%.

La baisse du chiffre d'affaires enregistrée en 1998 s'explique par l'effet prix négatif, conséquence de la baisse enregistrée sur les marchés internationaux de GPL. Cette baisse ne se répercute nullement sur la marge brute de la société compte tenu de la réglementation qui régit le marché des GPL.

En effet, le butane qui représente 83,7% du tonnage empli et 81,5% du tonnage distribué en 1998 par Afriquia Gaz, est réglementé comme suit:

- pour l'emplissage, le prix de vente dépend du prix de reprise à la raffinerie, lui même lié aux cours internationaux du butane. Néanmoins, la marge reste fixe d'un mois à l'autre.
- pour la distribution, le prix de vente est fixe en raison de l'intervention de la caisse de compensation, et la marge est fixe.

## c- Evolution de la marge sur ventes

Evolution de la marge sur ventes							
	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Achats revendus de marchandises	218 823	19,8	262 193	21,3	318 165	-13,6	274 847
<b>Marge sur ventes</b>	<b>48 423</b>	<b>46,0</b>	<b>70 679</b>	<b>18,5</b>	<b>83 771</b>	<b>24,9</b>	<b>104 618</b>

La marge sur ventes s'est améliorée de 116% entre 1995 et 1998, résultat de la croissance en volume décrite précédemment et de trois augmentations de marges accordées à l'ensemble de la profession par les autorités de tutelle.

Marges réellement accordées sur le butane conditionné					
(Dh / charge hors TVA)	Marges avant nov 1995	Marges struct 1/11/95	Marges struct 1/4/97	Marges struct 1/3/98	Var %
<b>Emplissage</b>					
- charges 6 kg/12kg	2,40	3,00	3,41	3,82	59,2%
- charges 3 kg	0,60	0,75	0,85	0,95	58,3%
<b>Distribution</b>					
- charges 6 kg/12kg	3,34	4,62	5,45	6,46	93,4%
- charges 3 kg	1,04	1,35	1,56	1,81	74,0%

Source: Ministère de l'Energie

## d- Evolution de la valeur ajoutée

Evolution de la valeur ajoutée							
	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Consommations externes	229 062	21,0	277 224	25,0	346 588	-10,7	309 287
Valeur Ajoutée	41 851	44,6	60 517	1,2	61 243	26,0	77 180
<b>Taux de valeur ajoutée</b>	<b>15,4%</b>		<b>17,9%</b>		<b>15,0%</b>		<b>20,0%</b>

La valeur ajoutée a progressé de 84,4% sur la période 1995-1998.

Le tassement de la valeur ajoutée entre 1996 et 1997 est en fait dû à la forte augmentation des consommations externes concernant l'acquisition de bouteilles par leasing pour un montant de 54 MDH; la redevance étant de 6,3 MDH.

#### e- Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation							
	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Impôts et taxes	205	54,6	317	50,5	477	19,5	570
Frais du personnel	5 585	20,1	6 707	10,5	7 414	24,0	8 317
<b>EBE</b>	<b>36 061</b>	<b>48,3</b>	<b>53 493</b>	<b>-0,3</b>	<b>53 352</b>	<b>28,0</b>	<b>68 293</b>

L'EBE a progressé de 89,4% entre 1995 et 1998, atteignant 68 293 KDH en 1998, malgré la forte progression des impôts et taxes, et l'augmentation des frais de personnel sous l'effet de nouveaux recrutements.

#### f- Evolution de la marge d'exploitation

Evolution de la marge d'exploitation							
	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Autres charges d'exploitation	915	-60,9	357	5,9	378	0,0	378
Reprises d'exploitation	0	0,0	0	100	615	-14,5	526
Dotations aux amortissements	22 137	47,4	32 624	3,5	33 771	-15,5	28 530
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>13 009</b>	<b>57,7</b>	<b>20 512</b>	<b>-3,4</b>	<b>19 818</b>	<b>101,4</b>	<b>39 911</b>
<b>Marge d'exploitation</b>	<b>4,8%</b>		<b>6,1%</b>		<b>4,9%</b>		<b>10,3%</b>

Le résultat d'exploitation s'est dégradé en 1997 dû essentiellement aux redevances de crédit bail.

Il faudrait toutefois noter que ce résultat d'exploitation reste fortement pénalisé par la politique d'amortissement adoptée jusqu'en 1997 par Afriquia Gaz, consistant à amortir sur 10 années des installations techniques et bouteilles dont la durée de vie économique est de 25 ans.

A partir de 1998, le Management de la société a décidé d'amortir les installations techniques sur 15 années et les bouteilles sur 20 ans, conformément aux méthodes économiques, uniformes et conservatrices qui seront désormais adoptées par l'ensemble des filiales d'AKWA Holding. Ces méthodes sont conformes aux standards internationaux et ont été certifiés par les auditeurs lors de l'arrêté au 30 juin 1998.

#### g- Evolution du résultat financier

Evolution du résultat financier							
	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Produits financiers	12	2075%	261	14,2%	298	-39,9%	179
<i>Dont dividendes</i>	0	100%	200	18,0%	236	-70,3%	70
Frais financiers	8 966	70,5%	15 284	-5,2%	14 483	-20,3%	11 541
<i>Dont intérêts</i>	8 942	70,9%	15 281	-5,4%	14 459	-20,2%	11 540
<b>Résultat financier</b>	<b>(8 954)</b>	<b>-67,8%</b>	<b>(15 023)</b>	<b>5,6%</b>	<b>(14 185)</b>	<b>-19,9%</b>	<b>(11 362)</b>

L'amélioration du résultat financier en 1998 comparé à 1996 n'est pas en rapport avec l'amélioration de la trésorerie de la société.

En rapportant les charges d'intérêt à l'endettement bancaire moyen (moyenne arithmétique des endettements début et fin d'exercice), les taux d'intérêt s'établissent comme suit :

Calcul du taux d'emprunt global				
	1995	1996	1997	1998
<b>Dettes à LMT</b>				
- début de période	18 905	89 685	92 180	104 061
- fin de période	89 685	92 180	104 061	112 938
<b>Trésorerie nette négative</b>				
- début de période	8 551	35 061	55 652	6 548
- fin de période	35 061	55 652	6 548	19 824
<b>Total</b>	<b>152 202</b>	<b>272 578</b>	<b>258 441</b>	<b>243 371</b>
Financement moyen	76 101	136 289	129 220	121 685
Charges d'intérêt	8 942	15 281	14 459	11 540
<b>TEG</b>	<b>11,75%</b>	<b>11,21%</b>	<b>11,19%</b>	<b>9,48%</b>

Ces taux se rapprochent des taux bancaires, Afrikaia Gaz bénéficiant de la centralisation au niveau du holding par le Directeur Administratif et Financier des demandes de crédit bancaire émanant de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ce qui accorde au groupe une capacité de négociation renforcée dont bénéficie l'ensemble des filiales.

#### **h- Evolution de la marge nette**

<b>Evolution de la marge nette</b>							
	<b>1995</b>	<b>Var %</b>	<b>1996</b>	<b>Var %</b>	<b>1997</b>	<b>Var %</b>	<b>1998</b>
Résultat courant	4 055	35,4	5 489	2,6	5 633	406,8%	28 549
Résultat exceptionnel	(41)	-1 412	(623)	-70,6	(1 063)	NS	262
<b>Résultat net</b>	<b>2 401</b>	<b>47,6</b>	<b>3 543</b>	<b>-8,2</b>	<b>3 254</b>	<b>548,4</b>	<b>21 100</b>
Marge nette	0,9%		1,0%		0,8%		5,5%
<b>Cash Flow d'exploitation</b>	<b>24 579</b>	<b>49,7%</b>	<b>36 789</b>	<b>1,9%</b>	<b>37 473</b>	<b>30,3%</b>	<b>48 842</b>

Le résultat net a marqué une forte croissance entre 1995 et 1998 de 778,8%, accusant néanmoins un recul de 8,2% entre 1996 et 1997.

La prise en compte du retraitement des amortissements sur les exercices antérieurs selon les nouvelles méthodes décrites précédemment permettrait d'afficher un résultat net retraité de 5408 KDH en 1995, de 7 928 KDH en 1996 et de 7915 KDH en 1997.

Sa quasi-stabilisation en 1997 est la conséquence de l'établissement d'une provision pour investissement de 1,3 MDH en 1997.

#### **i- Evolution du résultat d'entreprise**

<b>Evolution du résultat d'entreprise</b>				
	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
Résultat avant impôt	4 055	5 489	5 633	28 549
Réintégration DAP non courantes			+1 340	+4 500
Réintégration moins valeur sur cession d'immobilisations			+11	-4 661
Retraitement profits et pertes exceptionnelles	+41	+664	-288	-101
Retrait plus valeur sur cession d'immobilisations		-41		
IS	1 262	1 882	1 875	7 920
<b>Résultat d'entreprise</b>	<b>2 834</b>	<b>4 230</b>	<b>4 821</b>	<b>20 367</b>

Le résultat d'entreprise après retraitement des exceptionnels, y compris la provision pour investissement établie en 1997 et 1998, affiche une progression de 618,7% sur la période 1995-1998 à plus de 20 MDH.

#### **j- Ratios de solvabilité financière**

<b>Ratios de solvabilité financière</b>				
	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
Résultat d'exploitation / Charges financières	1,45	1,34	1,37	3,46
Cash flow / Dettes à MLT	27,4%	39,9%	36,2%	44,4%

Grâce au niveau relativement élevé de son résultat d'exploitation et de ses cash flow, la société peut honorer le service et le remboursement de sa dette à long terme.

### 3- ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE

Analyse de la structure financière 1995-1998								
	1995	% total	1996	% total	1997	% total	1998	% total
	bilan		bilan		bilan		bilan	
Immobilisations en non-valeur	3 036	0,8%	2 374	0,5%	1 712	0,4%	1 050	0,2%
Immobilisations incorporelles	3 000	0,8%	3 000	0,7%	3 000	0,7%	3 074	0,6%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>254 154</b>	<b>67,7%</b>	<b>255 476</b>	<b>56,3%</b>	<b>251 777</b>	<b>57,9%</b>	<b>268 464</b>	<b>55,9%</b>
Immobilisations financières	7 921	2,1%	8 148	1,8%	8 189	1,9%	34 585	7,2%
<b>Actif net immobilisé</b>	<b>268 111</b>	<b>71,4%</b>	<b>268 998</b>	<b>59,3%</b>	<b>264 678</b>	<b>60,2%</b>	<b>307 173</b>	<b>64,0%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>85 303</b>	<b>22,0%</b>	<b>88 845</b>	<b>19,6%</b>	<b>91 098</b>	<b>20,7%</b>	<b>110 199</b>	<b>22,9%</b>
Dettes à Long et Moyen terme	89 685	23,9%	92 180	20,3%	104 061	23,7%	103 383	21,5%
Marge spéciale	2 585	0,7%	4 760	1,0%	7 089	1,6%	9 554	2,0%
Consignations	95 091	25,3%	101 368	22,3%	108 585	24,7%	116 656	24,3%
<b>Financements permanents</b>	<b>272 664</b>	<b>72,6%</b>	<b>287 153</b>	<b>63,3%</b>	<b>312 173</b>	<b>71,0%</b>	<b>345 632</b>	<b>72,0%</b>

#### a- Actif net immobilisé

A 307,2 MDH au 31/12/1998, les emplois fixes, représentent de 64% du total bilan.

A 268,5 MDH, les immobilisations corporelles représentent à elles seules 87,4% des emplois fixes et 55,9% de l'actif.

Constitué essentiellement des constructions (19,8 MDH) et des installations techniques, matériel et outillage (236,5 MDH), l'outil de production Afriquia Gaz est relativement jeune, et est amorti à hauteur de 29%, en dépit d'une politique d'amortissement accéléré jusqu'en 1997.

En effet, la société a réalisé en 1995 un investissement portant sur le Centre Emplisseur de Marrakech sur la route d'Essaouira et y a injecté près de 2 MDH depuis cette date.

#### b- Investissements

Evolution des investissements 1995-1998							
(En KDH)	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Centre Emplisseur de Marrakech	20 000	-93,7%	1 260	-96,3%	47	1 361,7%	640
Conditionné	41 002	8,7%	44 550	-6,9%	41 497	5,0%	43 562
Vrac	9 727	134,5%	22 812	-29,2%	16 146	-84,5%	2 491
Direction siège	49	-10,2%	44	622,7%	318	456,3%	1 769
Participation STOGAZ						NS	17 500
<b>TOTAL</b>	<b>70 778</b>	<b>-3,0%</b>	<b>68 666</b>	<b>-15,5%</b>	<b>58 008</b>	<b>13,7%</b>	<b>65 962</b>

Le montant des investissements cumulé engagé par Afriquia Gaz depuis 1995 atteint près de 263,5 MDH.

Les investissements annuels sont en léger recul entre 1995 et 1997 compte tenu essentiellement des équipements neufs du Centre Emplisseur de Harbil récemment mis en service en 1995; mais demeurent à un niveau élevé, confirmant la politique d'investissement massif adoptée par le groupe en vue d'augmenter ses parts de marché et de renforcer son positionnement sur la place nationale.

En 1998, les investissements ont cru de 13,7% comparé à 1997 essentiellement grâce à la prise de participation de Stogaz (dépôt de stockage en partenariat à 50% avec Shell) pour un montant de 17,5 MDH.

Les investissements des distributeurs de gaz sont financés en partie par les consignations. Les bouteilles achetées par Afriquia Gaz sont livrées aux déposataires moyennant une consignation. Celle-ci figure au passif de la société et est diminuée chaque année du 1/10 de sa valeur (que l'on trouve en produits de l'année N+1 à l'année N+10), puisque au terme de 10 années celle-ci n'est plus contractuellement exigible par le déposataire.

Des chariots élévateurs sont également mis à disposition des déposataires.

Pour le vrac, les citernes sont destinées à la petite clientèle. Et les réservoirs de 3,5 et 10 m<sup>3</sup> sont en général mis en consignation à hauteur de 80% de leur prix d'acquisition, les citernes de 50 m<sup>3</sup> et 100 m<sup>3</sup> étant confiées à titre de prêt aux moyens et gros clients.

Les travaux d'installation relatifs à la fourniture et pose du matériel sont pris en charge par Afriquia Gaz, et le matériel est amorti sur 10 années.

### c- Niveau d'obsolescence des machines

Niveau d'obsolescence des machines				
En KDH	1995	1996	1997	1998
Investissements industriels	70 778	68 666	58 008	65 962
Invest industriels / VA	169,1%	113,5%	94,7%	85,47%
Immob. Corporelles brutes	284 446	307 620	335 971	378 509
Cumul des amortissements	30 292	52 144	84 194	110 045
<b>Taux de vieillissement %</b>	<b>10,6%</b>	<b>16,9%</b>	<b>25,1%</b>	<b>29,1%</b>

Représentant 85,47% de la valeur ajoutée en 1998, le niveau d'investissement engagé par Afriquia Gaz demeure élevé comparé à la concurrence, selon le Management de la société.

Le caractère jeune de ses immobilisations est d'ailleurs justifié par un taux de vieillissement des investissements atteignant 29,1% en 1998, malgré une politique d'amortissement accélérée adoptée par la compagnie jusqu'en 1997, consistant à amortir les installations techniques et les bouteilles sur 10 ans alors que leur durée de vie économique est de 25 ans.

### d- Capitaux permanents

Figurent dans cette rubrique, les capitaux propres, les crédits à moyen et long terme, la marge spéciale (30 Dhs/tonne contribuant au financement des stocks), considérée par la profession comme une avance de l'Etat à long terme sans intérêt ainsi que l'encours des consignations reçues des clients, après reclassement, car considérés comme des avances sans coût que les clients ne peuvent réclamer.

### e- Evolution du fonds de roulement

Evolution du fonds de roulement							
	1995	Var %	1996	Var %	1997	Var %	1998
Financements permanents	272 664	5,3%	287 153	8,7%	312 173	10,8%	345 632
Actif immobilisé net	268 111	0,3%	268 998	-1,6%	264 678	16,1%	307 173
<b>Fonds de roulement</b>	<b>4 553</b>	<b>298,7%</b>	<b>18 155</b>	<b>161,6%</b>	<b>47 495</b>	<b>-19,0%</b>	<b>38 459</b>
<i>Fonds de roulement en j de CA</i>	<i>5 J</i>		<i>16 J</i>		<i>35 J</i>		<i>30 J</i>

L'augmentation des capitaux permanents, conjuguée à la baisse relative des valeurs immobilisées, ont permis d'améliorer significativement le niveau du fonds de roulement, progressant de 744,7% entre 1995 et 1998.

La baisse du fonds de roulement entre 1997 et 1998 est redevable à un investissement de 17 MDH réalisé sur STOGAZ.

Estimé à 30 j de chiffre d'affaires au 31 décembre 1998, le niveau du fonds de roulement est à rapprocher du besoin en fonds de roulement.

### f- Actif circulant

Evolution de l'actif circulant								
	1995	En j de CA	1996	En j de CA	1997	En j de CA	1998	En j de CA
Stocks	25 091	28 J	24 851	22 J	27 327	20 J	18 927	15 J
Clients	38 296	43 J	76 342	68 J	60 532	45 J	63 988	50 J
Personnel	1 151	1 J	1 035	1 J	756	1 J	861	1 J
TVA	12 863	14 J	35 831	32 J	47 475	35 J	49 610	39 J
Etat (autres impôts)	12 066	13 J	1 412	1 J	1 339	1 J	2 126	2 J
Caisse de compensation	17 037	19 J	33 235	30 J	25 411	19 J	24 316	19 J
Autres débiteurs	952	1 J	11 977	11 J	11 916	9 J	13 302	29 J
<b>Actif circulant</b>	<b>107 456</b>	<b>120 J</b>	<b>184 683</b>	<b>165 J</b>	<b>174 756</b>	<b>130 J</b>	<b>173 130</b>	<b>136 J</b>

Le niveau des besoins d'exploitation au 31 décembre 1996 représente 184,7 MDH (165 J de CA), essentiellement dû:

- à l'augmentation du crédit clients (68 J de CA): cette augmentation est non structurelle mais conjoncturelle liée à un effet clôture. La première semaine de l'année 1997 a connu des encaissements massifs qui ont fait chuter le ratio clients à 50 J.
- à la politique de gestion des stocks incluant stock de sécurité réglementaire à maintenir (22 j de CA), et à la situation structurellement débitrice de la société en matière de TVA (32 J de CA).

En ramenant le crédit clients au 31 décembre 1998 à 50 jours, les besoins d'exploitation s'établissent à 136 jours.

Les termes de paiement accordés aux clients sont fonction de trois segments principaux:

- 45 à 60 jours pour les grandes industries;
- 30 à 45 jours pour les confrères;
- et 15 jours en moyenne pour les dépositaires grossistes.

Ce niveau de besoins d'exploitation résulte en fait de la conjugaison de facteurs à l'évolution contradictoire:

- la baisse de l'encours stock à 15 jours du chiffre d'affaires malgré la clôture du bilan durant la période du ramadan, mois durant lequel les ventes de gaz sont importantes et par conséquent les stocks également; ce qui témoigne d'une gestion de stock améliorée par la société.
- le niveau de la TVA à récupérer, 39 jours du chiffre d'affaires, en constante augmentation.

Il est à noter que le solde des comptes de TVA d'Afriquia Gaz est structurellement débiteur du fait:

- de la taxation des produits vendus par Afriquia Gaz à 7% alors que les charges le sont à 20%;
- du remboursement par la Caisse de Compensation du différentiel hors taxes entre le prix à l'importation et le prix de reprise alors que les importations supportent la TVA.

En outre, cette situation est aggravée ponctuellement par la TVA grevant des investissements, la TVA sur les prestations des sociétés de services du groupe et par le recours au leasing pour le financement des immobilisations au lieu du crédit bancaire.

La profession en discussion avec les autorités de tutelle pense récupérer cet avoir auprès du Trésor.

#### f- Passif circulant

Evolution du passif circulant								
	1995	En j de CA	1996	En j de CA	1997	En j de CA	1998	En j de CA
Fournisseurs	62 741	70 J	101 574	91 J	113 490	84 J	101 694	80 J
Etat créiteur	4 124	5 J	5 141	5 J	5 636	4 J	9 562	7 J
Autres créiteurs	977	1 J	4 161	4 J	1 588	1 J	3 590	3 J
<b>Passif circulant</b>	<b>67 842</b>	<b>76 J</b>	<b>110 876</b>	<b>99 J</b>	<b>120 714</b>	<b>90 J</b>	<b>114 846</b>	<b>90 J</b>

Le passif circulant a représenté 114,8 MDH en 1998 (90 J de CA), essentiellement dû au niveau relativement élevé des fournisseurs (101,7 MDH soit 80 j de CA). Ceci est dû au fait que les termes de paiement octroyés par les fournisseurs nationaux sont de 120 jours alors que les fournisseurs étrangers octroient 60 jours.

#### g- Evolution du Besoin en fonds de roulement

Evolution du besoin en fonds de roulement								
	1995	En j de CA	1996	En j de CA	1997	En j de CA	1998	En j de CA
Actif circulant	107 456	120 J	184 683	165 J	174 756	130 J	173 130	136 J
Passif circulant	67 842	76 J	110 876	99 J	120 714	90 J	114 846	90 J
<b>BFR</b>	<b>(39 614)</b>	<b>(44 J)</b>	<b>(73 807)</b>	<b>(66 J)</b>	<b>(54 042)</b>	<b>(40 J)</b>	<b>(58 284)</b>	<b>(46 J)</b>

Le besoin en fonds de roulement a marqué ainsi une progression significative entre 1995 et 1996, passant de 44 j de CA à 66 j de CA; et s'est rétréci en 1998 représentant 46 jours de CA.

L'augmentation de 6 jours du besoin en fonds de roulement entre 1997 et 1998 est le résultat d'un effet clôture, pendant le mois de ramadan, période de haute activité.

#### h- Evolution de la trésorerie

Evolution de la trésorerie								
	1995	En j de CA	1996	En j de CA	1997	En j de CA	1998	En j de CA
Fds de roulement	4 553	5 J	18 155	16 J	47 495	35 J	38 459	30 J
BFR	(39 614)	(44 J)	(73 807)	(66 J)	(54 042)	(40 J)	(58 284)	(46 J)
<b>Trésorerie</b>	<b>(35 061)</b>	<b>(39 J)</b>	<b>(55 652)</b>	<b>(50 J)</b>	<b>(6 547)</b>	<b>(5 J)</b>	<b>(19 825)</b>	<b>(16 J)</b>

Compte tenu de tous ces éléments, la trésorerie s'est fortement améliorée entre 1995 et 1998, réduisant son déficit de 35 MDH à 19,8 MDH.

#### i- Evolution de la structure financière

Structure financière				
	1995	1996	1997	1998
Dettes à MLT / Fonds propres	105%	104%	114%	103%
Fonds propres / Capitaux permanents	31,3%	31,0%	29,2%	31,9%

La lecture du tableau ci-dessus montre l'existence de capitaux permanents substantiels constitués par les fonds propres et les consignations, ainsi qu'une capacité d'endettement à long terme non utilisée entièrement.

#### 4- ANALYSE DE LA RENTABILITE

Evolution du ROE / ROA						
	1995	Var %	1996	Var %	1997	1998
Résultat net	2 401	47,6%	3 543	-8,2%	3 254	21 100
Fonds propres	85 303	4,2%	88 845	4,0%	91 098	110 199
Actif total	375 577	20,8%	453 691	-3,1%	439 444	480 313
<b>Rentabilité des FP (ROE)</b>	<b>2,81%</b>		<b>3,99%</b>		<b>3,57%</b>	<b>19,15%</b>
<b>Rendement des actifs (ROA)</b>	<b>0,64%</b>		<b>0,78%</b>		<b>0,74%</b>	<b>4,39%</b>

Les ratios de rentabilité sont en amélioration constante durant la période 1995-1998.

#### 5- RENDEMENT DU DIVIDENDE

Rendement du dividende						
	1995	Var %	1996	Var %	1997	1998
Dividendes	0	+100%	1 000	100%	2 000	10 000
Capitaux propres (1)	85 303	4,2%	88 845	4,0%	92 438	116 039
<b>Rendement du dividende</b>	<b>0,0%</b>		<b>1,13%</b>		<b>2,16%</b>	<b>8,62%</b>

(1) Capitaux propres y compris les fonds propres assimilés

Dans une période de développement rapide et d'investissements massifs s'étalant de 1995 à 1998, le rendement du dividende s'est constamment amélioré de 0% à 8,62%.

## **PARTIE IX : STRATEGIE ET PERSPECTIVES**

## **1- APPARTENANCE AU GROUPE AFRIQUIA**

### **a- Renommée de groupe**

Née en tant que département au sein du groupe Afriquia, Afriquia Gaz a su depuis plus de 33 années, ancrer son positionnement produit sous la marque Afriquia Gaz, développer ses ventes et renforcer son portefeuille clients et ses relations commerciales.

### **b- Synergies de groupe**

De par cette affiliation, Afriquia Gaz bénéficie de nombreux avantages, notamment:

- un renforcement de la force de vente de la société par la distribution du butane conditionné au niveau des stations services AFRIQUIA;
- une meilleure maîtrise de son environnement et de sa communication;
- une amélioration croissante de ses échanges avec ses partenaires clients et fournisseurs;
- une synergie croissante avec les différentes filiales du groupe Afriquia et le holding, tant au niveau administratif qu'au niveau technique, logistique, commercial, marketing ;
- une motivation accrue de son personnel.

### **c- Investissements stratégiques**

De plus, dans un marché en pleine évolution, le groupe Afriquia compte soutenir Afriquia Gaz dans sa progression par des investissements stratégiques, notamment par la Création d'un centre emplisseur dans la région Nord.

Outre le développement des ventes de butane conditionné et l'assurance d'un approvisionnement régulier de sa clientèle Nord, cet investissement permettra aussi à Afriquia Gaz de:

- limiter sa dépendance vis à vis des centres tiers;
- réduire ses coûts de transport;

## **2- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR AFRIQUIA GAZ**

### **a- Un investissement annuel de 45 à 50 MDH**

Dans un marché potentiel important, où la croissance des GPL est estimée à 6% par an selon le Management de la société, Afriquia Gaz compte soutenir sa politique d'investissement en engageant annuellement 45 à 50 MDH, et poursuivre sa performance commerciale afin de réaliser une croissance annuelle moyenne de 8% en volume.

### **b- Création d'un Dépôt de stockage de propane vrac en 1999**

En 1999, Afriquia Gaz devrait créer un dépôt de stockage de propane vrac (STOGAZ) disposant d'une capacité de 2000 tonnes: cet investissement réalisé en partenariat avec Shell pour un coût total de près de 50 MDH permettra d'atteindre un double objectif:

- diminution du coût d'approvisionnement et du fret permis par des commandes plus importantes à l'import ;
- diminution de la dépendance vis à vis des raffineries locales, notamment pendant l'hiver.

### **c- Poursuite des revendications sur les marges**

Afriquia Gaz compte persévérer en collaboration avec l'ensemble de la profession dans sa revendication auprès du gouvernement pour augmenter les marges sur ventes.

Selon les termes de ces revendications, les marges du butane (fixées et réglementées par l'Etat) sont appelées à augmenter à court et moyen terme, ce qui constituera un élément supplémentaire d'augmentation de la marge brute d'Afriquia Gaz.

#### **d- Restructuration du passif et diminution des charges financières**

La restructuration du passif d'Afriquia Gaz après augmentation de capital permettra d'améliorer le ratio Dettes / Fonds Propres et de diminuer le poids des charges financières sur les résultats futurs de la société.

### **3- RESULTATS ET PERSPECTIVES 1999 E**

Les données financières concernant l'exercice 1999 sont issues du budget de la société, voté par le Conseil d'Administration.

<b>(en KDH)</b>	<b>1998</b>	<b>Variation %</b>	<b>1999 estimé</b>
Chiffre d'affaires	386 467	14,4%	442 136
Marge sur ventes	104 618	24,0%	129 707
Valeur Ajoutée	77 180	9,0%	84 113
EBE	68 293	9,8%	74 963
Résultat d'exploitation	39 911	9,0%	43 496
Résultat courant	28 549	30,0%	37 096
<b>Résultat net</b>	<b>21 100</b>	<b>26,6%</b>	<b>26 709</b>
<b>Cash Flow</b>	<b>50 156</b>	<b>15,0%</b>	<b>57 676</b>

#### **a- Evolution du chiffre d'affaires prévisionnel**

Dans un marché où la croissance des GPL devrait se maintenir à un niveau élevé de 6% par an, Afriquia Gaz compte intensifier son agressivité commerciale sur l'emplissage, sur les ventes de conditionné en augmentant le nombre de dépositaires et le tonnage cédé, et sur la distribution vrac en recrutant de nouveaux clients.

Le chiffre d'affaires atteindrait ainsi 442 MDH en 1999 E.

#### **b- Evolution de la marge brute prévisionnelle**

La marge devrait, sous l'effet volume attendu sans tenir compte d'autres éventuelles augmentations de marge, atteindre 129 707 KDH en 1999 E.

#### **c- Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation prévisionnel**

Afriquia Gaz compte poursuivre sa maîtrise des charges, ce qui lui permettra d'afficher un EBE de près de 75 MDH en 1999 E.

#### **d- Evolution du Résultat d'Exploitation prévisionnel**

L'amélioration de l'activité Afriquia Gaz devrait permettre au résultat d'exploitation d'atteindre 43496 KDH en 1999 E.

#### **e- Evolution du résultat net prévisionnel**

Ainsi, le résultat net annuel devrait atteindre 26 709 KDH en 1999 E, et le cash flow d'exploitation devrait s'afficher à 57 676 KDH.

## **PARTIE X : FACTEURS DE RISQUE ET LITIGES**

## **1- RISQUES AFFERENTS A LA SOCIETE ET A SON SECTEUR**

### **a- Risques liés au marché**

L'électrification rurale pourrait éventuellement avoir un impact négatif sur les ventes de GPL conditionné. Mais dans un contexte où le marché est potentiellement important, ces pertes éventuelles de volume seraient largement compensées par la croissance du marché, notamment à cause de l'augmentation démographique.

L'avènement de nouveaux distributeurs tels que Vitogaz (société filiale de Vitogaz France, créée en partenariat avec des céramistes, qui projette d'installer un dépôt de stockage vrac à Jorf Lasfar) se traduirait éventuellement à long terme par la perte de la clientèle constituée par les industries de Céramique sur l'activité de distribution de GPL vrac. Il faudrait néanmoins nuancer cet état de fait, puisque Afriquia Gaz détient un contrat d'exclusivité pouvant aller jusqu'à 15 années avec ses clients et des relations commerciales très étroites et entretenues.

Les regroupements sectoriels qui pourraient se produire sur le marché des GPL, afin de réaliser des économies d'échelle et des implantations géographiques dans certaines zones de consommation, seraient éventuellement une source de concurrence accrue pour l'activité d'Afriquia Gaz sachant que, de par ses acquis et sa part de marché, de nombreuses opportunités pourraient se présenter.

### **b- Risques liés à la réglementation du marché**

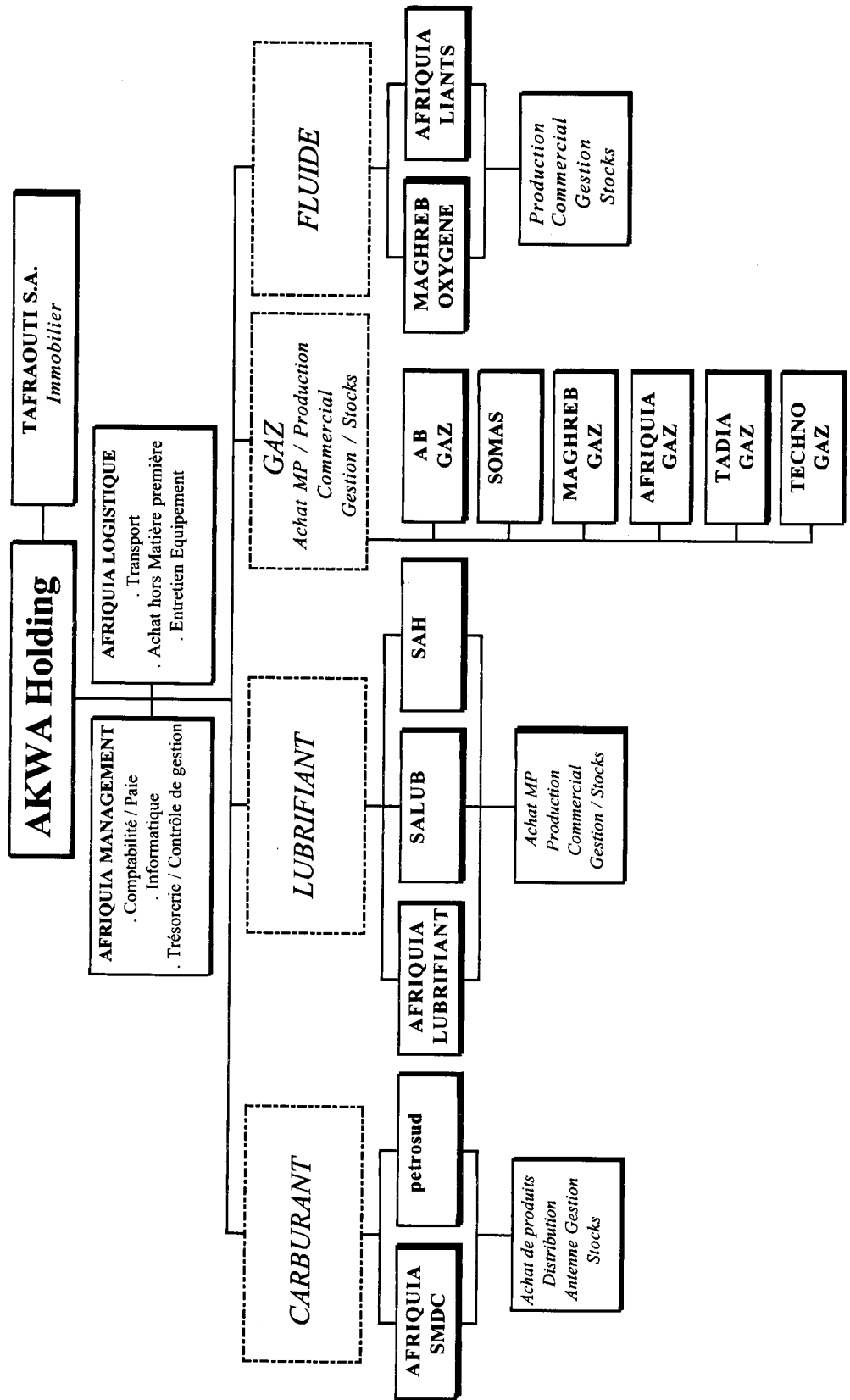
Au niveau de l'emplissage, la moins value sur stock pouvant résulter de la diminution du prix de reprise est supportée par Afriquia Gaz. L'impact demeure néanmoins minimum du fait que la situation inverse peut se produire permettant éventuellement à Afriquia Gaz de bénéficier des plus-values sur stocks.

## **2- FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A ce jour, Afriquia Gaz ne déplore aucun litige ou fait exceptionnel susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation nette et son activité.

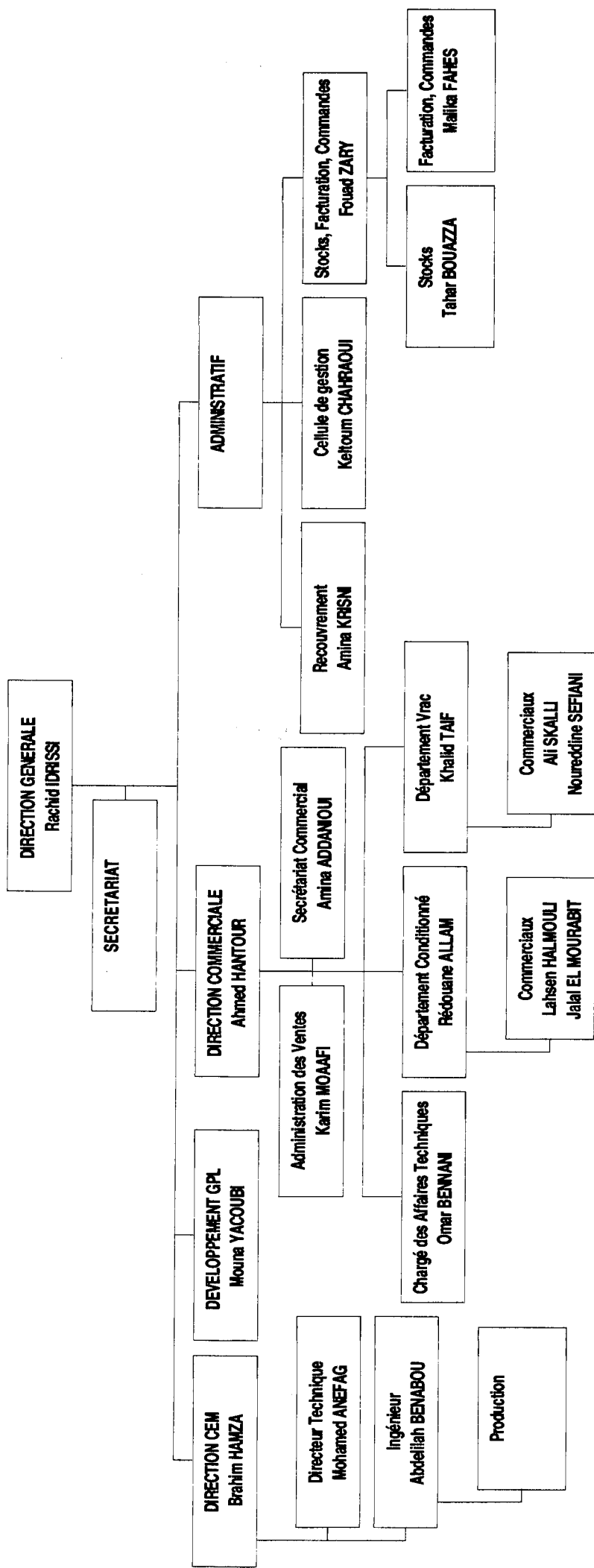
## **ANNEXE 1**

# ORGANISATION DU GROUPE

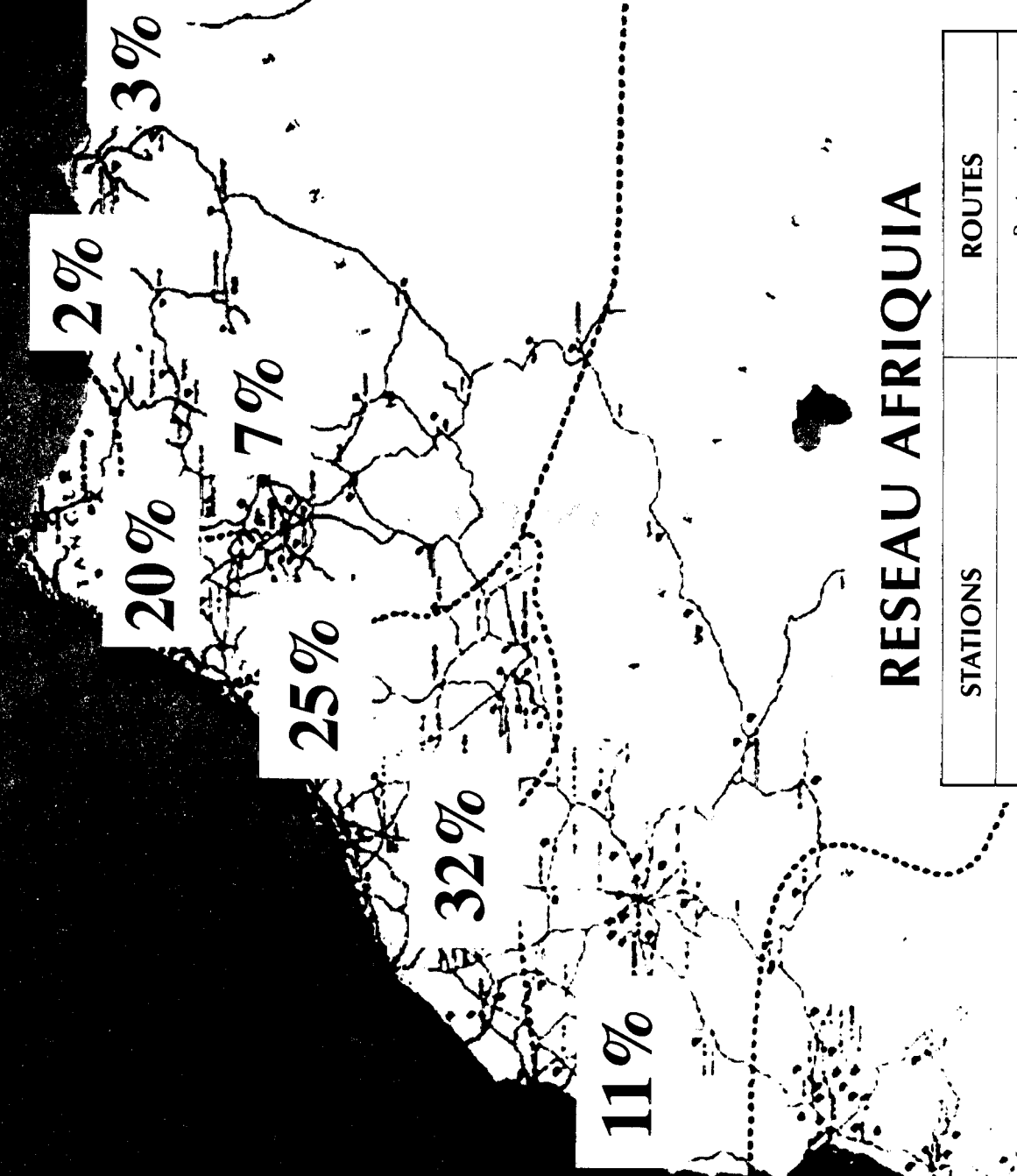


## **ANNEXE 2**





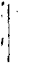
# ORGANIGRAMME OPERATIONNEL D'AFRIQUIA GAZ



## **ANNEXE 3**



# RESEAU AFRIQUA

STATIONS	ROUTES
<ul style="list-style-type: none"> <li> Stations opérationnelles</li> <li> Projets (En cours de construction)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Routes principales</li> <li> Routes secondaires</li> <li> Routes tertiaires</li> </ul>

## **ANNEXE 4**

**STRUCTURE DES PRIX BUTANE CONDITIONNE**  
**Février 1999**

			DH / TM
RUBRIQUES	CHARGES SUPERIEURES A 5Kg	CHARGES INFERIEURES A 5 Kg	Vrac
<b><u>EMPLISSAGE</u></b>			
1- Prix de reprise	1 601,52	1 601,52	1 601,52
2- T.I.C	46,00	46,00	46,00
3- T.V.A ( 7% de 1+2 )	115,33	115,33	115,33
4- Sous total (1+2+3)	1 762,85	1762,85	1762,85
5- Coulage Emplissage ( 2% de 4 )	35,26	35,26	35,26
6- Marge et frais d'Emplissage	318,00	318,00	156,00
7- Marge " Speciale " Pour finacement (a) des Stocks	30,00	30,00	30,00
8- Provision de transport en vrac	50,00	50,00	
9- Capsulage bouteilles	20,00	50,00	
10- T.V.A ( 7%de 5 à 9 )	31,73	33,83	15,49
11- Prix de vente aux Stés distributrices	<b>2 247,83</b>	<b>2 279,93</b>	<b>1 999,60</b>
<b><u>DISTRIBUTION</u></b>			
12- Prix d'achat aux centre emplisseurs	2 247,83	2 279,93	1 999,60
13- Frais et marge " Sté Distribution "	538,00	604,00	432,00
14- Frais et marge " Dépositaires "	387,50	450,00	
	3 173,33	3 333,93	2 431,60
Adéduire T.V.A ( 3+10 )	- 147,05	- 149,15	- 130,82
	3 026,28	3 184,78	2 300,78
15- Solde Caisse de Compensation	- 171,92	- 303,16	
16- Prix de vente en gros H.T.V.A	2 854,36	2 881,62	2 300,78
17- T.V.A ( 7% de 18 )	199,81	201,71	161,05
18- Prix de vente en gros T.T.C	3 054,17	3 083,33	
19- Marge " Détaillant "	195,83	250,00	
20- Prix de vente au détail ( Prix de Base )	<b>3 250,00</b>	<b>3 333,33</b>	<b>2 461,83</b>

( b )

( c )

a) Somme colletée par les Sociétés de Distribution et à inscrire au passif de leur bilan comme dette à long terme  
Vis à vis de la caisse de compensation .

b) Soit 39,00 DH par charge de 12 Kg en Zone 0 ; 40,34 DH en Zone 1 ; 42,96 DH en Zone 2 et 43,44 DH en Zone 3 .

c) Soit 10,00 DH par charge de 03 Kg en Zone 0 ; 10,34 DH en Zone 1 ; 10,99 DH en Zone 2 et 11,11 DH en Zone 3 .

## **ANNEXE 5**

***I. COMPTES SOCIAUX D'AFRIQUIA GAZ***

# 1. BILAN

ACTIF	1995	1996	1997	1998
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEUR (A)</b>	<b>3 036 484,64</b>	<b>2 374 178,43</b>	<b>1 711 872,15</b>	<b>1 049 565,87</b>
Frais Préliminaires	3 036 484,64	2 374 178,43	1 711 872,15	1 049 565,87
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de Remboursement des Obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORP. (B)</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 074 011,37</b>
Immobilisations en recherche & développement				
Brevets, Marques, Droits & Valeurs assimilés				74 011,37
Fonds Commercial	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>254 154 151,99</b>	<b>255 476 460,24</b>	<b>251 776 887,58</b>	<b>268 463 781,04</b>
Terrains				
Constructions	15 801 547,40	16 793 212,11	21 017 578,37	19 896 029,58
Installations techniques, matériel et outillage	220 668 082,67	216 993 827,09	213 316 019,25	236 452 396,75
Matériel de Transport	11 630 530,78	10 704 213,97	6 374 896,98	6 219 523,83
Mobilier, Matériel de Bureau et aménagements	3 283 704,83	3 926 901,33	4 045 679,61	3 521 810,49
Autres Immobilisations corporelles			94 407,63	83 803,59
Immobilisations Corporelles en Cours	2 770 286,31	7 058 305,74	6 928 305,74	2 290 216,80
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>7 920 708,50</b>	<b>8 147 908,50</b>	<b>8 189 458,50</b>	<b>34 584 708,50</b>
Prêts immobilisés				
Autres Créances Financières	22 556,50	22 556,50	27 056,50	27 056,50
Titres de Participation	7 898 152,00	8 125 352,00	8 162 402,00	34 557 652,00
Autres titres immobilisés				
<b>ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>				
Diminution de créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>268 111 345,13</b>	<b>268 998 547,17</b>	<b>264 678 218,23</b>	<b>307 172 066,78</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>25 090 734,92</b>	<b>24 851 236,99</b>	<b>27 327 231,23</b>	<b>18 926 863,15</b>
Marchandises	25 090 734,92	24 851 236,99	27 327 231,23	18 926 863,15
Matières et fournitures consommables				
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits Finis				
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>82 365 397,31</b>	<b>159 831 817,10</b>	<b>147 405 399,06</b>	<b>154 203 340,05</b>
Fournis. Débiteurs, avances et acomptes		2 262 248,00	833 317,41	255 000,00
Clients et comptes rattachés	38 295 941,06	76 341 993,97	60 531 744,84	63 988 194,87
Personnel	1 150 938,75	1 035 116,42	756 221,42	860 697,59
Etat	24 929 526,07	37 242 655,03	48 814 460,43	51 736 471,51
Comptes d'associés			500 000,00	1 648 000,00
Autres Débiteurs	17 070 216,42	41 935 139,62	34 260 868,49	35 584 119,59
Comptes de régularisation Actif	918 775,01	1 014 664,06	1 708 786,47	130 856,49
<b>TITRES ET VAL. DE PLACEMENT (H)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>			<b>23 823,60</b>	
Eléments circulants			23 823,60	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>107 456 132,23</b>	<b>184 683 054,09</b>	<b>174 756 453,89</b>	<b>173 130 203,20</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banque, T.G et C.C.P				
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL III</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>375 577 477,36</b>	<b>453 691 601,26</b>	<b>439 444 672,12</b>	<b>480 312 269,98</b>

<b>PASSIF</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
Capital social ou personnel <sup>(1)</sup>	<b>82 500 000,00</b>	<b>82 500 000,00</b>	<b>82 500 000,00</b>	<b>82 500 000,00</b>
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	20 200,00	140 234,10	317 350,10	480 005,94
Autres Réserves			5 000 000,00	6 100 000,00
Report à nouveau <sup>(2)</sup>	382 283,01	2 662 931,33	28 133,56	18 594,48
Résultats nets en instance d'affectation <sup>(2)</sup>				
Résultat net de l'exercice <sup>(2)</sup>	2 400 682,42	3 542 318,23	3 253 116,76	21 099 925,51
<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>85 303 165,43</b>	<b>88 845 483,66</b>	<b>91 098 600,42</b>	<b>110 198 525,93</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</u></b>			<b>1 340 000,00</b>	<b>5 840 000,00</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			1 340 000,00	5 840 000,00
<b><u>DETTES DE FINANCEMENTS (C)</u></b>	<b>92 270 107,16</b>	<b>96 940 341,09</b>	<b>219 734 880,82</b>	<b>229 593 294,90</b>
Emprunts obligataires				
Dettes de Financement	92 270 107,16	96 940 341,09	111 150 112,85	112 937 779,44
Autres dettes de financement (consignations)	95 091 563,64	101 367 885,06	108 584 767,97	116 655 515,46
<b><u>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUE ET CHARGES (D)</u></b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b><u>ECART DE CONVERSION – PASSIF (E)</u></b>				
Augmentation des créances immobilisées				
Diminution des dettes de financement				
<b>TOTAL I ( A+B+C+D+E )</b>	<b>177 573 272,59</b>	<b>185 785 824,75</b>	<b>312 173 481,24</b>	<b>345 631 820,83</b>
<b><u>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</u></b>	<b>67 226 637,40</b>	<b>110 862 656,96</b>	<b>119 902 444,69</b>	<b>113 586 195,82</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	62 741 213,85	101 573 581,18	113 489 745,37	101 694 604,26
Clients créditeurs, avances et acomptes				
Personnel		615 060,25		
Organismes sociaux	244 799,08	262 627,23	312 891,88	371 672,97
Etat	4 123 806,27	5 140 728,97	5 635 839,39	9 562 196,64
Comptes d'associés				
Autres Créanciers	116 818,20	822 192,66		
Comptes de régularisation – Passif		2 448 466,67	463 968,05	1 957 721,95
<b>AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>615 060,25</b>		<b>549 686,68</b>	<b>1 260 572,18</b>
<b>ECART DE CONVERSION-PASSIF (Elém. circulants) (H)</b>		<b>12 758,21</b>	<b>260 714,57</b>	
<b>TOTAL II ( F+ G+H)</b>	<b>162 933 261,29</b>	<b>212 243 300,23</b>	<b>120 712 845,94</b>	<b>114 846 768,00</b>
<b><u>TRESORERIE PASSIF</u></b>				
Crédits d'escompte				
Crédit de Trésorerie	35 070 943,48	55 662 476,28	6 558 344,94	19 833 681,15
Banques de régularisation				
<b>TOTAL III</b>	<b>35 070 943,48</b>	<b>55 662 476,28</b>	<b>6 558 344,94</b>	<b>19 833 681,15</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>375 577 477,36</b>	<b>453 691 601,26</b>	<b>439 444 672,12</b>	<b>480 312 269,98</b>

## 2. COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

		1995	1996	1997	1998
<b>I</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	Ventes de marchandises (en l'état)	267 245 762,85	332 872 292,09	401 936 263,27	379 465 500,19
	Ventes de biens et services produits	3 667 132,52	4 868 976,76	5 895 382,48	7 001 904,44
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>270 912 895,37</b>	<b>337 741 268,85</b>	<b>407 831 645,75</b>	<b>386 467 404,63</b>
	Variation des Stocks de produits (±) (1)				
	Immobilisat. Produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres Produits d'exploitation				
	Reprises d'exploit., transfert de charges			615 060,25	525 863,08
	<b>TOTAL I</b>	<b>270 912 895,37</b>	<b>337 741 268,85</b>	<b>408 446 706,00</b>	<b>386 993 267,71</b>
<b>II</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	Achats revendus (2) de marchandises	218 823 210,91	262 193 342,59	318 164 579,13	274 846 690,61
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 032 701,62	1 091 384,84	10 001 544,00	10 152 088,22
	Autres charges externes	9 206 316,10	13 939 144,06	18 421 925,82	24 287 959,46
	Impôts & Taxes	205 110,80	317 183,50	477 494,50	569 672,92
	Charges de personnel	5 585 211,11	6 706 710,17	7 413 609,43	8 316 736,21
	Autres Charges d'exploitation	915 060,25	357 143,00	378 571,42	378 571,00
	Dotations d'exploitation	22 136 643,87	32 624 217,52	33 771 122,81	28 530 575,54
	<b>TOTAL II</b>	<b>257 904 254,66</b>	<b>317 229 125,68</b>	<b>388 628 847,11</b>	<b>347 082 293,96</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITAT.( I-II)</b>	<b>13 008 640,71</b>	<b>20 512 143,17</b>	<b>19 817 858,89</b>	<b>39 910 973,75</b>
<b>IV</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
	Produits des titres de part. et assimilés		199 584,00	235 795,17	
	Gains de change	6 747,96	16 231,76	62 525,12	75 041,43
	Intérêts et autres produits financiers	5 209,81	45 019,72		80 098,81
	Reprises financières et transfert de charges				23 823,60
	<b>TOTAL IV</b>	<b>11 957,77</b>	<b>260 835,48</b>	<b>298 320,29</b>	<b>178 963,84</b>
<b>V</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
	Charges d'intérêts	8 941 759,17	15 281 479,18	14 459 338,33	11 540 231,32
	Perte de Change	23 909,93	2 420,75		812,91
	Autres Charges financières			157,00	
	Dotations financières			23 823,60	
	<b>TOTAL V</b>	<b>8 965 669,10</b>	<b>15 283 899,93</b>	<b>14 483 318,93</b>	<b>11 541 044,23</b>
<b>VI</b>	<b>RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>- 8 953 711,33</b>	<b>- 15 023 064,45</b>	<b>- 14 184 998,64</b>	<b>- 11 362 080,39</b>
<b>VII</b>	<b>RESULTAT COURANT (VI + III)</b>	<b>4 054 929,38</b>	<b>5 489 078,72</b>	<b>5 632 860,25</b>	<b>28 548 893,36</b>
<b>VIII</b>	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
	Produits des cessions d'immobilisations		30 150 000,00	652 699,72	10 308 333,33
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	24 542,00	18 463,47	472 801,57	371 533,41
	Reprises non courantes, transfert de charge				
	<b>TOTAL VIII</b>	<b>24 542,00</b>	<b>30 168 463,47</b>	<b>1 125 501,29</b>	<b>10 679 866,74</b>
<b>IX</b>	<b>CHARGES NON COURANTES</b>				
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilis. cédées		30 109 333,33	664 002,37	5 647 319,65
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	65 735,96	682 446,63	185 297,41	270 143,94
	Dotat. non courantes amortissements et aux provision			1 340 000,00	4 500 000
	<b>TOTAL IX</b>	<b>65 735,96</b>	<b>30 791 779,96</b>	<b>2 189 299,78</b>	<b>10 417 463,59</b>
<b>X</b>	<b>RESULT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>- 41 193,96</b>	<b>- 623 316,49</b>	<b>- 1 063 798,49</b>	<b>262 403,15</b>
<b>XI</b>	<b>RESULTAT AVANT IMPOT (VII+X)</b>	<b>4 013 735,42</b>	<b>4 865 762,23</b>	<b>4 569 061,76</b>	<b>28 811 296,51</b>
<b>XII</b>	<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>1 613 053,00</b>	<b>1 323 444,00</b>	<b>1 315 945,00</b>	<b>7 711 371,00</b>
<b>XIII</b>	<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 400 682,42</b>	<b>3 542 318,23</b>	<b>3 253 116,76</b>	<b>21 099 925,51</b>
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>	<b>270 949 395,14</b>	<b>368 170 567,80</b>	<b>409 870 527,58</b>	<b>397 852 098,29</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>	<b>268 548 712,72</b>	<b>364 628 249,57</b>	<b>406 617 410,82</b>	<b>376 752 172,78</b>
	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b> <b>(total des produits - total des charges)</b>	<b>2 400 682,42</b>	<b>3 542 318,23</b>	<b>3 253 116,76</b>	<b>21 099 925,51</b>

1) Variation de stocks : stock final – stock initial; augmentation (+) ; Diminution (-)

### 3. ETAT DES SOLDES DE GESTION

#### a. Tableau de formation des résultats

			1995	1996	1997	1998
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	267 245 762,85	332 872 292,09	401 936 263,27	379 465 500,19
	2	- Achats revendus de marchandises	218 823 210,91	262 193 342,59	318 164 579,13	274 846 690,61
I	=	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>48 422 551,94</b>	<b>70 678 949,50</b>	<b>83 771 684,14</b>	<b>104 618 809,58</b>
II	+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>3 667 132,52</b>	<b>4 868 976,76</b>	<b>5 895 382,48</b>	<b>7 001 904,44</b>
	3	Ventes de biens et services produits	3 667 132,52	4 868 976,76	5 895 382,48	7 001 904,44
	4	Variation stocks de produits				
	5	Immobilisations par l'entreprise pour elle même				
III	-	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>10 239 017,72</b>	<b>15 030 528,90</b>	<b>28 423 469,82</b>	<b>34 440 047,68</b>
	6	Achats consommés de matière et fournit.	1 032 701,62	1 091 384,84	10 001 544,00	10 152 088,22
	7	Autres Charges externes	9 206 316,10	13 939 144,06	18 421 925,82	24 287 959,46
IV	=	<b>VALEUR AJOUTEE (I +II -III)</b>	<b>41 850 666,74</b>	<b>60 517 397,36</b>	<b>61 243 596,80</b>	<b>77 180 666,34</b>
V	+	Subvention d'exploitation				
	9	- Impôts & Taxes	205 110,80	317 183,50	477 494,50	569 672,92
	10	- Charges de Personnel	5 585 211,11	6 706 710,17	7 413 609,43	8 316 736,21
	=	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 060 344,83</b>	<b>53 493 503,69</b>	<b>53 352 492,87</b>	<b>68 294 257,21</b>
	=	<b>OU INSUFFISANCE BRUTES D'EXPLOIT.</b>				
	11	+ Autres Produits d'exploitation				
	12	- Autres Charges d'exploitation	915 060,25	357 143,00	378 571,42	378 571,00
	13	+ Reprises d'exploitation			615 060,25	525 863,08
	14	- Dotations d'exploitations	22 136 643,87	32 624 217,52	33 771 122,81	28 530 575,54
VI	=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)</b>	<b>13 008 640,71</b>	<b>20 512 143,17</b>	<b>19 817 858,89</b>	<b>39 910 973,75</b>
VII	±	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 8 953 711,33</b>	<b>- 15 023 064,45</b>	<b>- 14 184 998,64</b>	<b>- 11 362 080,39</b>
VIII	=	<b>RESULTAT COURANT (+ou -)</b>	<b>4 054 929,38</b>	<b>5 489 078,72</b>	<b>5 632 860,25</b>	<b>28 548 893,36</b>
IX	±	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 41 193,96</b>	<b>- 623 316,49</b>	<b>- 1 063 798,49</b>	<b>262 403,15</b>
	-	Impôts sur les résultats	1 613 053,00	1 323 444,00	1 315 945,00	7 711 371,00
X	=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>2 400 682,42</b>	<b>3 542 318,23</b>	<b>3 253 116,76</b>	<b>21 099 925,51</b>

#### b. Capacité d'autofinancement (CAF) - Autofinancement

	1	<b>Résultat net de l'exercice</b>				
		Bénéfice +	2 400 682,42	3 542 318,23	3 253 116,76	21 099 925,51
		Perte -				
	2	+ Dotations d'exploitation	22 136 643,87	32 624 217,52	33 420 224,03	26 556 391,45
	3	+ Dotations financières				
	4	+ Dotations non courantes			1 340 000,00	4 500 000
	5	- Reprises d'exploitation				
	6	- Reprises financières				
	7	- Reprises non courantes				
	8	- Produits des cessions des immobilisations		30 150 000,00	652 699,72	10 308 333,33
	9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées		30 109 333,33	664 002,37	5 647 319,65
I	=	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>24 537 326,29</b>	<b>36 125 869,08</b>	<b>38 024 643,44</b>	<b>47 495 303,28</b>
	10	- Distributions de bénéfices			1 000 000,00	2 000 000,00
II		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>24 537 326,29</b>	<b>36 125 869,08</b>	<b>37 024 643,44</b>	<b>45 495 303,28</b>

(1) A l'exercice des dotations relatives aux actifs et passif circulant et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

#### 4. TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31/12/98

##### a. Synthèse des masses du bilan

	MASSES	1998 A	1997 B	VARIATION A-B	
				Emplois	Ressources
1	Financement permanent	345 631 820,83	312 173 481,24		33 458 339,59
2	Moins actif immobilisé	307 172 066,78	264 678 218,23	42 493 848,55	
3	=FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A) (1-2)	38 459 754,05	47 495 263,01	9 035 508,96	
4	Actif circulant	173 130 203,20	174 756 453,89		1 626 250,69
5	Moins Passif circulant	114 846 768,00	120 712 845,94	5 866 077,94	
6	= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B) (4-5)	58 283 435,20	54 043 607,95	4 239 827,25	
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) (A-B)	-19 823 681,15	-6 548 344,94		13 275 336,21

##### b. Emplois et ressources

	EXERCICE 1998	
	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE</b>		
* AUTOFINANCEMENT (A)		45 495 303,28
* Capacité d'autofinancement		47 495 303,28
- Distributions de bénéfices		- 2 000 000,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		
* Cessions d'immobilisations incorporelles		
* Cessions d'immobilisations corporelles		10 308 333,33
* Cessions d'immobilisations financières		
* Récupérations sur créances immobilisées		
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		
* Augmentations de capital, apports		
* Subvention d'investissement		
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		28 535 621,00
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>84 339 257,61</b>
<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>		
* ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	74 697 559,57	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	77 906,63	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	48 224 402,94	
* Acquisitions d'immobilisations financières	26 395 250,00	
* Augmentation des créances immobilisées		
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)		
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	18 677 207,00	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)		
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>93 374 766,57</b>	
<b>III. VARIATION DE BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>	<b>4 239 827,25</b>	
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>13 275 336,21</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>97 614 593,82</b>	<b>97 614 593,82</b>

5. **PRINCIPES COMPTABLES ET PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE**

**I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

La société Afriquia Gaz a mis en application le nouveau plan comptable marocain, entré en vigueur depuis le 1er Janvier 1994.

**ACTIF IMMOBILISE**

**A. EVALUATION A L'ENTREE**

**1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

**2. Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition .

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur nominale .

**B. CORRECTIONS DE VALEUR**

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base de la durée de vie estimée des immobilisations.

Les amortissements des immobilisations ayant fait l'objet du changement de méthode ont été déterminés sur la base de la valeur nette comptable et de la durée de vie résiduelle de ces biens.

Les dépenses d'entretien des bouteilles qui ont un caractère d'immobilisation sont amorties sur une durée de 10 ans.

**II. ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)**

**A. EVALUATION A L'ENTREE**

**1. Stocks**

Les entrées sont valorisées au coût de revient. Les stocks de fin d'exercice sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

**2. Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

**B. CORRECTIONS DE VALEUR**

**1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation**

Les provisions pour dépréciation des comptes clients sont évaluées client par client en fonction du risque de non recouvrement des créances .

### **III. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)**

#### **1. Dettes du passif circulant**

Les dettes du passif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.

### **IV. TRESORERIE**

Les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale.

## **6. ETAT DES DEROGATIONS**

Néant.

## **7. ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES**

<b>Nature du changement</b>	<b>Justification du changement</b>	<b>Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats</b>
<b><u>I. Changement affectant les méthodes d'évaluation :</u></b>		
1. La société a modifié le taux d'amortissement des bouteilles de gaz; le nouveau taux est de 5% au lieu de 10% : Ce nouveau taux s'applique particulièrement à l'ensemble du parc des bouteilles autres que le parc hérité de SMDC et ne s'applique pas non plus aux investissements d'entretien des bouteilles.	Le changement de taux d'amortissement des bouteilles se justifie par le fait que la durée d'amortissement appliqué jusqu'au 31/12/1997 est en deçà de la durée de vie économique estimée au minimum à 20 ans.	Augmentation de l'actif immobilisé d'une valeur de 6764 KDH et augmentation du résultat de l'exercice avant impôt de 6 764 KDH.
2. La société a modifié le taux d'amortissement des installations techniques du centre emplisseur de Marrakech; la durée d'amortissement est désormais de 15 ans au lieu de 10 ans.	Le changement de méthode se justifie également par le fait que la durée d'amortissement comptable est en deçà de la durée de vie estimée à 30 ans pour un centre équivalent, dans les conditions normales d'exploitation.	Augmentation de l'actif immobilisé d'une valeur de 1273 KDH, et augmentation du résultat de l'exercice avant impôt de 1 273 KDH.
<b><u>II. Changement affectant les règles de présentation</u></b>		
Néant	Néant	Néant

8. **TABEAU DES PLUS OU MOINS VALUES POUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATION AU 31/12/98**

Date de cession ou retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissement	Produit de cession	Plus values ou moins-values
30/04/98	235 500	97 200,00	39 217,78	57 982,22	8 333,33	-49 648,89
31/12/98	239 200	5 589 337,43		5 589 337,43	10 300 000,00	4 710 662,57
<b>TOTAL</b>		<b>5 686 537,43</b>	<b>39 217,78</b>	<b>5 647 319,65</b>	<b>10 308 333,33</b>	<b>4 661 013,68</b>

9. **TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/98**

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Participat. au Capital en %	Prix d'acquisition globale	Valeur comptable nette	Date de clôture	Situation nette	Résult. net	Produit inscrit au CPC de l'exercice
GENERAL TIRE	Pneumatique	126 000 000,00		5 437 152,00	5 437 152,00				
THERMALTHECH	Industrie	1 000 000,00		1 000,00	1 000,00				
ILHAM FIFTH	Empl. GPL	5 000 000,00		2 450 000,00	2 450 000,00				
SETTAT Golf	Gestion Golf	100 000,00	10%	10 000,00	10 000,00				
Banque Populaire	Banque			227 000,00	227 000,00				
TECHNO SODURE	Industrie	10 000 000,00		200,00	200,00				
AB Gaz	Empl. GPL	300 000,00		2 500,00	2 500,00				
ALLO Gaz	Dist. GPL	300 000,00		37 000,00	37 000,00				
Omnium Stockage	GPL			8 400 000,00	8 400 000,00				
STOGAZ				17 500 000,00	17 500 000,00				
Afriquia Managemt	Gest. Manag.	1 507 200,00		492 800,00	492 800,00				
<b>TOTAL</b>				<b>34 557 652,00</b>	<b>34 557 652,00</b>				

10. **PROVISIONS**

NATURE	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		D'exploitat.	Financier	Non courants	D'exploitat.	Financier	Non courants	
1. Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé				360 000,00				360 000,00
2. Provisions réglementées	1 340 000,00			4 500 000,00				5 840 000,00
3. Provisions durables pour risques et charges								
<b>SOUS TOTAL ( A )</b>	<b>1 340 000,00</b>			<b>4 860 000,00</b>				<b>6 200 000,00</b>
4. Provision pour dépréciation de l'actif Circulant (Hors Trésorerie)	350 898,78	713 611,91						1 064 510,69
5. Autres Provisions pour risques et charges	549 686,68	1 260 572,18			549 686,68			1 260 572,18
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL ( B )</b>	<b>900 585,46</b>	<b>1 974 184,09</b>			<b>549 686,68</b>			<b>2 325 082,87</b>
<b>TOTAL ( A+ B )</b>	<b>2 240 585,46</b>	<b>1 974 184,09</b>		<b>4 860 000,00</b>	<b>549 686,68</b>			<b>8 525 082,87</b>

**11. CREANCES AU 31/12/1998**

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 057</b>	<b>27 057</b>						
- Prêts immobilisés	0							
- Autres créances financières	27 057	27 057						
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>154 203 340</b>	<b>54 582 551</b>	<b>99 620 790</b>					
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	255 000		255 000					
- Clients et comptes rattachés	63 988 195	737 511	63 250 684					
- Personnel	860 698	460 568	400 130					
- Etat	51 736 472	51 736 472						
- Comptes d'associés	1 648 000	1 648 000						
- Autres débiteurs	35 584 120		35 584 120					
- Comptes de régul. - Actif	130 856		130 856					

**12. DETTES AU 31/12/1998**

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>229 593 294</b>	<b>205 228 840</b>	<b>24 364 454</b>					
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	229 593 294	205 228 840	24 364 454					
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>113 586 196</b>		<b>113 586 196</b>					<b>22 615 629</b>
- Fournisseurs et comptes rattachés	101 694 604		101 694 604					22 615 629
- Clients créditeurs, avances et acomptes								
- Personnel	371 673		371 673					
- Etat	9 562 197		9 562 197					
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs								
- Comptes de régul. - Passif	1 957 722		1 957 722					

13. SURETES REELLES DONNEES OU RECUES AU 31/12/98

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée
- Sûretés données * BCM * BMCE	9 138 608 98 646				
- Sûretés reçues	Néant	Néant	Néant	Néant	

(1) Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) - (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

14. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS CREDIT-BAIL AU 31/12/1998

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice précédent
- Avals et cautions - Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires - Autres engagements donnés	Néant	Néant
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées</b>		

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice précédent
- Avals et cautions - Autres engagements reçus	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>		

15. BIENS EN CREDIT BAIL AU 31/12/98

Rubriques	Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amort du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	A moins d'un an	A plus d'un an	Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Obs. N° contrat
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
TRACTEUR	05/06/96	36	672 268,91	4	422 883	267 084	11 285	0	6 723	9601 X
VOLVO 850	20/03/96	48	380 000,00	4	240 414	131 135	131 135	21 856	0	4045 01
UNO	01/04/96	36	71 881,84	4	50 850	29 057	7 264	0	674	4045 02
MAZDA	05/01/97	36	297 470,67	4	126 454	48 302	0	0	2 975	11941 X
Bouteilles Gaz	05/04/97	96	30 000 000,00	10	4 238 100	5 599 005	5 547 211	14 615 684	300 000	12346 X
Bouteilles Gaz	30/04/97	120	3 101 748,00	10	323 198	430 930	430 930	1 916 690	25 849	4045 03
Bouteilles Gaz	05/07/97	156	21 340 094,00	10	1 778 880	3 557 760	3 557 760	12 445 694	213 401	4045 04
VOLVO 850	01/07/98	36	456 000,00	4	0	65 567	131 135	21 856	2 800	3549 0
LAGUNA	01/07/98	36	225 870,00	4	0	48 006	96 012	8 001	2 259	
			56 545 335,		7 180 781	10 212 846	9 912 732	29 029 780	554 681	

16. AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	1996	1997	1998	B. AFFECTATIONS DES RESULTATS	1996	1997	1998
Report à nouveau		2 662 931	28 134	Réserve légale	120 034	177 116	162 656
Résultats nets en instance d'affectation		3 542 318	3 253 117	Autres réserves		5 000 000	1 100 000
Résultat net de l'exercice	2 400 682			Tantièmes			
Prélèvements sur les réserves				Dividendes		1 000 000	2 000 000
Autres réserves				Autres affectations			
<b>TOTAL A</b>	<b>2 400 682</b>	<b>6 205 249</b>	<b>3 281 251</b>	Report à nouveau	2 280 648	28 133	18 595
				<b>TOTAL B</b>	<b>2 400 682</b>	<b>6 205 249</b>	<b>3 281 251</b>

Total A = Total B

17. DATATION DES EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS

I. DATATION

Date de clôture (1)	31 décembre 1998
Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 décembre 1998
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	- Favorables Néant
	- Défavorables Néant